



DEPARTEMENT  
DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

CANTON DE  
DEUIL - LA - BARRE

## VILLE DE GROSLAY

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 10h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire.

#### Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - Mme Annie MUGNIER - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Philippe GEFFROTIN - M. Jean SZEWCZYK.

#### Absents :

Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Amalia CAPITAINE - M. Ludovic LEFFET - M. Michaël CAVALIERI - M. Sylvain HARLE - Mme Cindy BARQUILLA - Mme Fatma YORAT - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - Mme Deborah RUYAULT - Mme Laura COUDRIER - M. Guillaume DUBOS - M. Fabien MOINIER - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAMÉ.

#### Pouvoirs :

Mme Cindy BARQUILLA pouvoir à M. Denis JOLY  
Mme Amalia CAPITAINE pouvoir à M. Marc CLOUET  
M. Michaël CAVALIERI pouvoir à M. Denis GIRARD  
Mme Ghislaine CHAUVEAU pouvoir à M. Lucien KLIPFEL  
M. Sylvain HARLE pouvoir à Mme Annie MUGNIER  
Ludovic LEFFET pouvoir à M. Ferdinando CITO  
Mme Fatma YORAT pouvoir à Mme Jennifer NUNES

**Secrétaire de séance :** M. Denis GIRARD

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2024

Affiché dans les panneaux administratifs,

Le 22 mai 2024

Vu, le Secrétaire de Séance,  
M. Denis GIRARD

Page 1 sur 30

Le Maire,  
Patrick CANCOUËT



#### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Denis GIRARD est désignée secrétaire de séance du Conseil Municipal du 11 avril 2024.

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2024

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2024 est approuvé.

Pour : 20 voix

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - M. Michaël CAVALIERI - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Amalia CAPITAINE - M. Ferdinando CITO - Mme Jennifer NUNES - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Sylvain HARLE - M. Ludovic LEFFET - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Fatma YORAT - M. Jean SZEWCZYK

Abstention : 1 voix.

M. François JEFFROY

Monsieur MOUSSARD : J'ai déposé un amendement, lors du précédent Conseil municipal, il est retranscrit 5 % alors que c'est 2,5 % que j'ai proposé.

Monsieur le Maire : Très bien, nous allons le corriger. Je voulais juste faire une remarque par rapport au conseil municipal précédent. C'est vrai que ces départs improvisés pour permettre à d'autres qui sont sans doute en vacances de venir au conseil suivant, je trouve ça petit peu lamentable.

Monsieur JEFFROY : Indirectement, vous m'interpellez. J'ai une déclaration au préalable à vous lire. Je n'étais pas présent au Conseil municipal du 2, avril et je ne peux pas dire que je le regrette à la lecture du procès-verbal. Les conseillers municipaux se sont vu refuser la consultation des dossiers de demande de subvention des associations liés aux délibérations, en violation des règles du CGCT. A la question, pourquoi ? Vous avez répondu « pour vous faire mariner un peu ». Suite à l'interruption du Conseil municipal, vous avez annoncé également l'organisation du prochain Conseil municipal à 10h : « on vous reconvoquera, ne vous inquiétez pas, on vous reconvoquera, mais pas aux heures que vous aimez, ça sera à 10h00 ».

Votre but explicite est donc de gêner la participation des conseillers au Conseil, drôle de conception de la démocratie. Où nous emmenez-vous ? Je veux dire, ici, au nom des élus de Groslay Terre d'Avenir, que nous refusons ce climat de guerre civile. Monsieur le Maire, nous vous demandons très solennellement de ramener la sérénité dans les débats du Conseil municipal. Les conseillers municipaux, doivent pouvoir consulter les documents liés aux délibérations. Les conseillers doivent pouvoir obtenir, en séance, des réponses précises à leurs questions et des conseillers municipaux doivent pouvoir présenter des amendements argumentés. Merci pour votre attention.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Jeffroy, je vais vous répondre, parce que c'est l'hôpital qui se moque de la charité. Pourquoi ? Avant même que le Conseil démarre, Monsieur BOISSEAU nous a fait part qu'il ne resterait pas bien longtemps. Visiblement, il semblerait que sur d'autres bords, tout était prévu à l'avance. En réalité, c'était une belle mascarade, quant au fait que vous ne puissiez comme vous dites « consulter les éléments à la mairie », simplement, il suffit de me les demander. Vous me l'avez demandé, j'ai accepté, mais si vous ne demandez pas et si vous allez voir directement les employés, c'est à moi qu'il faut demander et à personne d'autre. Donc la prochaine fois, vous me demandez et vous obtiendrez, c'est tout.

Monsieur MOUSSARD : Je pourrais revenir sur une mascarade, quand tu donnes comme consigne, à tous les administrés de partir avant les questions réponses orales, je pense que la mascarade vient, de toi et pas de nous.

Monsieur le Maire : Alors je vais vous répondre, la mascarade, ce n'est pas moi qui l'ai créée. Je réponds à la mascarade par une autre mascarade, c'est simplement ça. C'est vous qui à chaque fois et les gens le voient, partez avant la fin parce que ça vous arrange, pas parce qu'un tel n'est pas là, parce que vous voulez montrer que vous êtes les patrons, c'est tout. Nous répondons par une autre mascarade. L'origine du problème, c'est vous. C'est vous qui avez créé cette atmosphère délétère, c'est la vérité. Vous pouvez rigoler, ça ne change rien. En tout cas, nous en sommes convaincus, et ce ne pas les administrés ce sont, les gens de ma liste.

Monsieur JEFFROY : Il faut rappeler, tout de même, sur la mascarade : qui a interrompu le conseil lorsqu'un administré a filmé le Conseil municipal, c'est vous ; qui a fait intervenir la police municipale, parce que vous vouliez faire rentrer vos amis et que votre mauvais coup avait été finalement éventé ; c'est vous qui a fait intervenir la police municipale pour expulser Monsieur HERCYK, en dehors de toutes règles, puisque cette expulsion doit préalablement donner lieu à un vote du Conseil municipal. C'est vous. S'il vous plaît n'inversez pas les rôles, vous êtes en charge, c'est vous le maire. Nous, ce qu'on vous dit c'est : oui, on utilise tous les arguments et toutes les possibilités dont on dispose pour

Page 2 sur 30

nous opposer à votre politique, c'est le jeu démocratique. On utilise les moyens démocratiques à notre disposition. C'est-à-dire intervenir, proposer des amendements, voter contre et à certains moments, lorsque la coupe est pleine, sortir. Effectivement, ça conduit à reconvoquer le Conseil municipal dans les X jours, c'est ce qu'on fait aujourd'hui. Donc voilà, ce qu'on vous dit, nous c'est si vous étiez moins méprisants à notre égard, si vous acceptiez nos remarques, si on avait la possibilité de travailler ensemble en commission. La commission des affaires scolaires, ça va faire bientôt 2 ans qu'elle pas été réunie, alors qu'on pourrait faire des choses ensemble. Je voudrais mentionner le travail qu'on a fait ensemble, avec Monsieur GIRARD, il y a, quelques semaines, sur le bilan des associations. Monsieur GIRARD, je souhaiterais vous entendre sur le fait que ça s'est bien passé. Je souhaiterais que vous preniez la parole pour le confirmer. Quand on est autour de la table, entre gens sincères qui veulent le bien de Groslay, on y arrive. Par contre, quand on est là pour donner des noms d'oiseaux, franchement ça ne même nulle part et ce n'est pas notre souhait.

Monsieur le Maire : Alors vous terminez sur les noms d'oiseaux, je vais vous répondre. Les noms d'oiseaux, j'en reçois beaucoup, surtout de votre liste, oui, en particulier et Madame DERKAOUI. Ne faites pas les innocents, ça ne sert à rien. Vous dites que vous utilisez les arguments légaux, très bien. Nous, c'est pareil, nous vous reconvoquons à 10h00, c'est tout à fait légal. Oui, c'est tout à fait légal. Vous dites « parfois quand la coupe est pleine, nous partons », et bien, nous aussi quand la coupe est pleine, nous partons. Il n'y a pas deux poids, deux mesures. Il n'y a pas d'un côté les gentils de la liste de Monsieur JEFFROY et de l'autre côté les méchants de la liste de Monsieur CANCOUET. Il y a simplement des gens qui, des 2 côtés, en ont peut-être un peu ras le bol, mais à l'origine, c'est un petit peu vous quand même. Puis excusez-nous, nous ne sommes pas forcément d'accord avec vous, sur tout. Nous en avons aussi le droit.

Monsieur JEFFROY : Pour conclure, parce qu'on ne va pas...

Monsieur le Maire : C'est vous qui choisissez de conclure, et moi, je ne peux pas conclure ?

Monsieur JEFFROY : Vous voyez c'est ce genre de remarque, totalement nulle et non avenue. Ce que je dis, « pour conclure, pour moi, c'est-à-dire que je ne reprendrais pas la parole derrière ». Donc c'est bon, on peut jouer à ce jeu-là : cour de récré. C'est vous qui nous amenez à ce niveau-là. Ce que je vous dis pour conclure, c'est que l'on ne va pas polémiquer sur ce sujet, quand il y a de la bonne volonté de part et d'autre, on arrive à travailler, quand elle n'est pas là, effectivement, vous avez la légalité pour vous, à certains moments, il faut quand même vous le rappelez. Le contrôle de la légalité est là pour le faire. Je vous rappelle quand même que le 2 mars, ne souhaitez pas mettre en vote à la suppression d'un poste d'un maire adjoint, en matière de l'égalité, c'est un bon exemple.

Monsieur le Maire : Nous allons passer au vote.

Monsieur JEFFROY : C'est juste pour expliquer mon vote, j'étais absent, donc je m'abstiens.

Monsieur le Maire : J'ai cru que vous alliez repartir dans un débat.

#### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2131 qui indique que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».

VU le code pénal notamment son article 432-12,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 relatif à la transparence financières des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la réponse en date du 1<sup>er</sup> juin 2023 du Préfet concernant sa saisine sur la délibération 23-03-21 du 30 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023, nous invitant, afin de sécuriser juridiquement la délibération, à soumettre une nouvelle délibération au vote du conseil municipal attribuant les subventions auxdites associations sans que les conseillers intéressés ne prennent part au vote de celle-ci,

VU les dossiers de demande de subvention déposés par les associations pour l'année 2024,

VU l'avis de la commission des finances du 25 mars 2024,

VU les conseillers municipaux ne prenant pas part au vote, étant donné leur appartenance au Conseil d'administration ou au bureau d'une ou plusieurs associations subventionnées,

**CONSIDERANT** la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions (sur le plan financier, logistique et technique),

**CONSIDERANT** qu'afin de sécuriser juridiquement la délibération concernant le vote du budget, le Préfet nous a invité à soumettre une délibération spécifique pour l'attribution des subventions aux associations sans que les conseillers intéressés ne prennent part au vote de celle-ci,

Entendu l'exposé de Monsieur CITO, Maire Adjoint délégué aux associations, sports, loisirs et culture,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, DECIDE

**Article 1** : Hors du vote de l'élu intéressé à l'affaire, Monsieur GEFROTIN,  
**D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention à l'association BRICOLAB d'un montant de 1 000 €.

Nombre de votant : 20

Pour : 19 voix

M. Patrick CANCOUET - M. Marc Monsieur CLOUET (pouvoir Mme Amalia CAPITAINÉ) - Mme Jennifer NUNES (pouvoir de Mme Fatma YORAT) - Mme Annie MUGNIER (pouvoir M. Sylvain HARLE) - M. Denis GIRARD (pouvoir M. Michaël CAVALIERI) - M. Ferdinando CITO (pouvoir M. Ludovic LEFFET) - M. Denis JOLY (pouvoir Mme Cindy BARQUILLA) - M. Lucien KLIPFEL (pouvoir Mme Ghislaine CHAUVEAU) - M. Paul MOUSSARD - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Jean SZEWCZYK.

Contre : 1 voix

Monsieur JEFFROY

**Article 2** : Hors du vote de l'élu intéressé à l'affaire, Monsieur LEFFET (Pouvoir donné à M. CITO),  
**D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention à l'association GROSLAY TENNIS DE TABLE CLUB d'un montant de 5 000 €.

Nombre de votant : 20 Pour

: 18 voix

M. Patrick CANCOUET - M. Marc Monsieur CLOUET (pouvoir Mme Amalia CAPITAINÉ) - Mme Jennifer NUNES (pouvoir de Mme Fatma YORAT) - Mme Annie MUGNIER (pouvoir M. Sylvain HARLE) - M. Denis GIRARD (pouvoir M. Michaël CAVALIERI) - M. Ferdinando CITO - M. Denis JOLY (pouvoir Mme Cindy BARQUILLA) - M. Lucien KLIPFEL (pouvoir Mme Ghislaine CHAUVEAU) - M. Paul MOUSSARD - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Jean SZEWCZYK.

Contre : 1 voix

Monsieur JEFFROY

Abstention : 1 voix

M. Philippe GEFROTIN

**Article 3** : Hors du vote des élus intéressés à l'affaire, Madame NUNES et Madame JOUSSERAND,  
**D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention à l'association COMITE DE JUMELAGE d'un montant de 24 000 €.

Nombre de votant : 19

Pour : 17 voix

M. Patrick CANCOUET - M. Marc Monsieur CLOUET (pouvoir Mme Amalia CAPITAINÉ) - Mme Jennifer NUNES pour le pouvoir de Mme Fatma YORAT - Mme Annie MUGNIER (pouvoir M. Sylvain HARLE) - M. Denis GIRARD (pouvoir M. Michaël CAVALIERI) - M. Ferdinando CITO (pouvoir M. Ludovic LEFFET) - M. Denis JOLY (pouvoir Mme Cindy BARQUILLA) - M. Lucien KLIPFEL (pouvoir Mme Ghislaine CHAUVEAU) - M. Paul MOUSSARD - Mme Bouchra DERKAOUI - M. Jean SZEWCZYK.

Contre : 1 voix

Monsieur JEFFROY

Abstention : 1 voix

M. Philippe GEFROTIN

**Article 4** : **D'APPROUVER** l'attribution des subventions aux autres associations, pour l'année 2024, telle que proposée dans le tableau global ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Montant subvention
Amicale du Personnel (dont 27 272 € pour le CNAS)	33 522,00 €
Animo & Co	600,00 €
Association danse sportive	200,00 €
Association sportive collège Copernic	500,00 €
Comité des Fêtes	37 000,00 €
Conféris du Pichet Saint-Eugène	1 000,00 €
Conservatoire du Patrimoine Groslay	2 000,00 €
Coopérative Daudet	2 000,00 €
Coopérative Glaisières	2 200,00 €
Coopérative Marie Laurencin	1 362,00 €
Couleurs d'Art	1 500,00 €
Cyclo Club de Groslay	200,00 €
De Fil en Alguille	250,00 €
Etoile Groslay Basket	3 800,00 €
Evid'3rse Academy	1 000,00 €
Football Club de Groslay	18 000,00 €
Foyer socio-éducatif collège Copernic	800,00 €
Leonardo et Cie	200,00 €
Maison des loisirs et de la culture (MLC)	62 000,00 €
Mogadouro No Coracao	1 500,00 €
Rando Club Groslay Deuil (RCGD)	600,00 €
Réseau Groslaysien	200,00 €
Rugby Club Vallée Montmorency R.C.V.M.S	1 000,00 €
Tennis Club	1 800,00 €
The Funky Geek Club	700,00 €
Union Musicale de Groslay (UMG)	6 000,00 €
Union des Combattants de Groslay (UNCG)	300,00 €

Nombre de votant : 21

Pour: 16 voix

M. Patrick CANCOUET - M. Marc Monsieur CLOUET (pouvoir Mme Amalia CAPITAINÉ) - Mme Jennifer NUNES pour le pouvoir de Mme Fatma YORAT - Mme Annie MUGNIER (pouvoir M. Sylvain HARLE) - M. Denis GIRARD (pouvoir M. Michaël CAVALIERI) - M. Ferdinando CITO (pouvoir M. Ludovic LEFFET) - M. Denis JOLY (pouvoir Mme Cindy BARQUILLA) - M. Lucien KLIPFEL (pouvoir Mme Ghislaine CHAUVÉAU) - M. Jean SZEWCZYK.

Contre : 5 voix

Monsieur JEFFROY - M. Paul MOUSSARD - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Philippe GEFFROTIN.

**Article 5 :** Le versement des subventions aux associations d'un montant supérieur à 20 000 euros pourra s'effectuer en 2 fois maximum.

**Article 6 :** Les crédits correspondants sont inscrits sur la nature 6574, chapitre 65 du budget principal 2024.

**Article 7 :** Monsieur le Maire est chargé de tous les actes découlant de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Alors en préambule, je voudrais rappeler que pour notre liste et historiquement, c'était aussi le cas à l'époque de Monsieur BOUTIER, il n'y avait pas d'histoire concernant ceux qui avaient le droit de voter et ceux qui n'avaient pas le droit de voter. Le débat, je le rappelle, a été ouvert par Monsieur BOISSEAU, qui a interdit à Monsieur LEFFET, du fait qu'il était trésorier d'une association de voter. Par la suite, tout le monde est allé consulter les règles, les lois, et cetera. Souvent d'ailleurs des lois se contredisent, en tout cas en termes de jurisprudence. Cela veut dire que n'importe qui peut prendre n'importe quelle jurisprudence et puis dire que c'est la bonne jurisprudence. Nous avons abouti à une situation où nous ne savons plus qui va voter et qui ne va pas voter ? Je trouve ça un petit peu lamentable alors qu'initialement, il n'y avait pas eu d'histoire. Monsieur JEFFROY j'imagine que vous voulez répondre à cela.

Monsieur JEFFROY : Ce n'est pas une réponse, c'est pour vous dire que j'ai échangé, hier, avec le contrôle de légalité de la préfecture et pour moi, il y a 3 règles claires qui ressortent de cet échange. Les membres du CA d'une association ne peuvent pas voter pour attribuer une subvention à cette

association, ça c'est la 1<sup>ère</sup> règle claire. La 2<sup>ème</sup> règle claire, c'est que les simples adhérents peuvent voter. Le dernier élément, c'est qu'un vote ligne par ligne doit être mis en œuvre si un conseiller municipal le demande. Voilà si c'est 3 règles vous conviennent, il faudrait que des gens qui sont membres d'un conseil d'administration d'une association puissent se déclarer pour ne pas les exposer au conflit d'intérêts, à une prise illégale d'intérêt puisque c'est ça la formulation. Deuxièmement, qu'on puisse voter toutes les associations où il n'y a pas aucun conflit d'intérêt puis celles où il y a conflit.

Monsieur le Maire : Nous avons la même conclusion puisque nous aussi, nous avons appelé hier la préfecture. Alors la préfecture dit effectivement la même chose que vous puisqu'elle nous l'a dit. Par ailleurs, quand on cherche sur Internet, nous avons aussi des éléments contradictoires. Elle nous dit : voilà, ce que nous on vous propose, sachant qu'effectivement, il y a des éléments contradictoires sur internet, notamment des éléments du Conseil d'Etat. Nous pouvons tout trouver. Nous pouvons effectivement considérer ce que vous dites. Cela me va, si cela va dans le sens de la paix, notamment que les gens qui font partie du Conseil d'administration ne votent pas et que les autres votent, parce que ça devient très compliqué après d'aller chercher si un tel nous dit la vérité ou pas. Il faut faire une enquête, ça devient pénible. Maintenant, votez ligne par ligne, cela me semble compliqué parce que je ne sais pas si vous avez vu le nombre de lignes. Il y a au moins 30 lignes, donc nous n'allons pas faire ligne par ligne. Je pense que nous pouvons faire comme vous dites, c'est à dire sur la première partie ; chacun fait un effort. C'est-à-dire que la jurisprudence en notre possession, nous ne l'appliquons pas et nous faisons uniquement voter ceux qui sont non adhérents et ceux qui sont adhérents mais qui ne font pas partie du Conseil d'administration. Et puis, pour le reste, nous n'allons pas changer l'historique de Groslay qui était de ne pas voter ligne par ligne. Pourquoi ? Parce que c'est une question de temps aussi. Nous ne pouvons pas passer notre vie à débattre sur chaque sur chaque association.

Monsieur JEFFROY : J'insiste, pour qu'il y ait un vote ligne par ligne. Monsieur LEFFET, a-t-il donné pouvoir ?

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur LEFFET a donné son pouvoir, donc son pouvoir tombe.

Monsieur JEFFROY : Ça fait 3 associations, où il faudrait voter ligne par ligne, tout le reste, on peut le voter en bloc. Il y a que 3 associations, je vais vous les citer. Le Bricolab, Monsieur GEFFROTIN fait partie du Conseil d'administration. Le comité de jumelage, Madame NUNES, Madame JOUSSERAND et Monsieur HERCYK ne peuvent pas participer au vote. Le Groslay tennis de table, où Monsieur LEFFET ne peut pas participer au vote, donc la personne qui a le pouvoir ne peut pas participer au vote. Donc si vous voulez bien, on vote tout et c'est 3 fois on vote séparément.

Monsieur le Maire : Alors, s'il n'y en que 3, je veux bien. Je pensais que vous alliez me faire ligne par ligne et là, c'est infernal.

Monsieur CITO : Donc c'est le Bricolab, le Comité de jumelage et Groslay tennis de table.

Monsieur le Maire : Nous sommes d'accord.

Madame NUNES : Les membres du comité de jumelage, on a été élus par le Conseil municipal

Monsieur le Maire : C'est différent.

Monsieur JEFFROY : Prenez le risque.

Monsieur le Maire : Ils n'ont pas choisi.

Madame NUNES : Nous sommes les représentants du Conseil municipal au sein du Comité de jumelage.

Monsieur JEFFROY : J'entends.

Monsieur le Maire : Et sans droit de vote en plus.

Monsieur JEFFROY : Je pense que ça ne changera pas le cours de l'histoire donc franchement...

Monsieur le Maire : Oui, je note quand même, qu'initialement nous n'étions pas du tout dans ce débat, nous ne nous sommes jamais posé ce genre de questions. Nous allons procéder au vote.

Monsieur CITO : On fait d'abord toutes les autres, puis on fait les 3.

Monsieur JEFFROY : Du coup, j'ai quand même quelques questions, des demandes d'explication...

Monsieur CITO : Est-ce que je pourrais d'abord proposer et après, vous posez vos questions ?

Monsieur JEFFROY : C'est à Monsieur le Maire qu'il faut demander.

Monsieur CITO : Il est donc proposé l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2024, pour un montant total de 210 234 € :

- Amicale du Personnel (dont 27 272 € pour le CNAS) 33 522,00 €

- Animo & Co 600,00 €
- Association danse sportive 200,00 €
- Association sportive collège Copernic 500,00 €
- Bricolab 1 000,00 €
- Comité de Jumelage 24 000,00 €
- Comité des Fêtes 37 000,00 €
- Confrérie du Pichet Saint-Eugène 1 000,00 €
- Conservatoire du Patrimoine Groslay 2 000,00 €
- Coopérative Daudet 2 000,00 €
- Coopérative Glaisières 2 200,00 €
- Coopérative Marie Laurencin 1 362,00 €
- Couleurs d'Art 1 500,00 €
- Cyclo Club de Groslay 200,00 €
- De Fil en Aiguille 250,00 €
- Etoile Groslay Basket 3 800,00 €
- Evid'Inse Academy 1 000,00 €
- Football Club de Groslay 18 000,00 €
- Foyer socio-éducatif collège Copernic 800,00 €
- Groslay Tennis de Table Club 5 000,00 €
- Leonardo et Cie 200,00 €
- Maison des loisirs et de la culture (MLC) 62 000,00 €
- Mogadouro No Coracao 1 500,00 €
- Rando Club Groslay Deuil (RCGD) 600,00 €
- Réseau Groslaysien 200,00 €
- Rugby Club Vallée Montmorency R.C.V.M. S 1 000,00 €
- Tennis Club 1 800,00 €
- The Funky Geek Club 700,00 €
- Union Musicale de Groslay (UMG) 6 000,00 € - Union des Combattants de Groslay (UNCG) 300,00 €

**Monsieur JEFFROY :** Il y a une question générale. Pouvez-vous rappeler le processus d'attribution des subventions ? c'est-à-dire vous recevez un dossier et comment ça se passe à partir de la réception du dossier jusqu'à ce tableau-là ?

**Monsieur CITO :** C'est assez simple. Il y a 3 types de dossiers. Il y a les dossiers fondamentalement répétitifs ; c'est-à-dire les toutes petites associations qui demandent un certain montant, on regarde si effectivement le montant est justifié et on le prend en compte. Il y a d'autres associations qui demandent une investigation beaucoup plus approfondie et je vous donne l'exemple typique de la MLC. La MLC demande dans un examen très approfondie parce qu'il y a des éléments qui nous paraissent quand même un peu particuliers. Donc, on rencontre l'association, on discute avec eux, on essaie d'échanger et on peut se retrouver dans une situation qui pour le moment n'est pas encore lamentable, mais il faut travailler dessus ; parce que vous dépensez beaucoup trop pour les frais administratifs, notamment les salaires et les charges des salariés, en particulier la directrice. Pour le moment, on n'a pas reçu beaucoup de réponses parce que l'on ne sait même pas combien elle est le salaire de la directrice. On peut essayer de faire des déductions, mais on ne le sait pas. Donc avec la MLC, c'est un débat qui va durer dans le temps parce que l'on s'est aperçu en participant à l'assemblée générale que même au sein de la MLC, il y a différents points de vue sur comment la gérer. Il y a des membres, des membres assez actifs, qui souhaiteraient, comme ils disent : « la dépoussiérer un peu ». Après, il y a d'autres associations comme l'Union musicale groslaysienne qui a demandé 8 000 €. On a regardé les bilans. L'année dernière, ils ont reçu 4 000 €, cette année ils ont demandé 8 000 €. Après, on a regardé le bilan, on s'est aperçu que le prévisionnel 2024, ils avaient oublié de mettre des recettes qu'ils ont, traditionnellement, tous les ans parce qu'ils participent à des manifestations de la ville et qu'ils sont payés. On a donc ramené la subvention de 8 000 à 6 000 €, simplement pour tenir compte de ça. Il y a d'autres associations, par exemple le Funky Geek Club. Je les ai rencontrés parce que je voulais essayer de comprendre quel est leur fonctionnement, quels sont leurs activités, le but, et cetera. Je me suis aperçu qu'ils avaient beaucoup d'argent dans la caisse et ça me paraissait un peu particulier. En effet, la présidente et le fondateur sont venus me voir, Monsieur CLOUET était là aussi, on a discuté pas mal de temps et on s'est mis d'accord sur le fait de migrer la subvention pas tellement en termes de numéraire mais plutôt de leur donner accès aux salles, notamment la salle des Fêtes. Il y aura une manifestation, un gros prix littéraire, qui se tient depuis 2017 et cette année, j'espère qu'il aura lieu à Groslay. Ce sont des auteurs inconnus avec un concours d'écrivains et un jury qui sélectionne les 4 meilleurs auteurs. En échange, l'auteur qui gagnera sera publié et distribué dans toutes les médiathèques. Donc, c'est comment dirais-je, sur mesure. Ça dépend de l'association, qu'est-ce qu'ils font ? Qu'est-ce qu'ils veulent ? Pourquoi ils le font ? Donc c'est un processus assez complexe. En travaillant avec

le service, j'ai une idée et je la soumetts aux autres élus de la majorité et Monsieur le Maire. A la fin, comme ça a toujours été la tradition, c'est Monsieur le Maire qui tranche. Il y a toujours des éléments où on peut se retrouver, il faut prendre une décision et c'est tout naturellement que la décision est prise par Monsieur le Maire. Mais ce n'est pas conflictuel. D'ailleurs, cela a toujours été comme ça, parce que je me renseigne dans le passé comment cela se faisait ? On m'a expliqué : c'était l'adjoint qui faisait un premier arbitrage, puis après, il allait voir Monsieur le Maire qui faisait l'arbitrage définitif.

**Monsieur le Maire :** L'arbitrage définitif, en réalité, pour cette année, j'ai accepté effectivement ce qui avait été présenté. La seule contrainte qu'il y avait, c'est une contrainte budgétaire qui nous dit nous allons mettre tant d'argent dans l'ensemble des subventions. Après à l'intérieur, nous pouvons faire le jeu que nous voulons.

**Monsieur CITO :** Je voudrais rajouter une chose. Quand on parle d'association, l'association ce sont ce sont des gens qui se réunissent pour suivre un but, par exemple, pratiquer la danse, faire de la gym, et cetera. Donc c'est une initiative qui est à l'avantage de la ville parce qu'elle offre à ceux qui le veulent une activité, donc qui veut y participer paye une cotisation. Il y a 2 associations différentes à Groslay. Le Comité de jumelage et le Comité des fêtes, c'est très différent, car elles font quelque chose, pour la ville. Donc, il n'y a pas de concept de membres qui bénéficient. Le Comité des fêtes et le Comité de jumelage font des choses pour la ville entière, c'est un peu comme faisaient, dans le temps, l'Office et le Comité des fêtes. C'est le critère que l'on a mis comme critère fondamental. Dans le temps, il y avait beaucoup d'argent qui était dépensé. Au dernier Conseil municipal, j'avais montré les chiffres. Si je fais la somme de l'Office plus celle du Comité des fêtes, dans le précédent mandat, finalement, cela correspond au double de ce qu'on donne au Comité des fêtes aujourd'hui. C'est-à-dire que l'on remet dans les clous budgétaires, notamment en coupant l'achat de champagne, des frais de bouche de Monsieur le Maire et de la mairie... Et on veut que le Comité des fêtes offre aux groslaysiens au moins un peu plus de ce qui était offert avant. Ça, c'était le critère fondamental. Le Comité de jumelage a été complètement revitalisé. On ne discute pas, tout ce qu'ils font, ils le font pour Groslay, pour le jumelage. La seule limite, le seul critère que l'on a, c'est le critère budgétaire. Est ce qu'on peut payer ou pas ? Mais on ne discute pas d'enlever ce qu'ils font, parce que ce qu'ils font, ce n'est pas pour leurs adhérents, mais pour faire vivre la ville.

**Monsieur GEFFROTIN :** Je voudrais rappeler en préambule un certain nombre d'éléments généraux. L'article L.1611-4 du CGCT : « Toute association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui a accordé cette subvention ». Je pense qu'on est d'accord là-dessus. Dans le même article, « toutes associations qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité ». Je pense qu'on est bien d'accord là-dessus. Alors moi, je pourrais revenir un petit peu sur le Comité des fêtes dont vous venez de parler, même qui effectivement une association importante pour Groslay. Et en plus, il reçoit la 2<sup>ème</sup> plus forte subvention de la part de la municipalité. On s'y est intéressé, d'autant plus qu'on essaie de nous en priver l'accès, au moins au départ. Je me suis aussi posé la question du pourquoi de ce refus. J'avais imaginé plusieurs possibilités. Premièrement, pas de dossier, ce qui est déjà le cas l'an dernier, il n'y avait pas de dossier de demande. Cela aurait pu aussi que le dossier était tellement incomplet qu'il ne fallait surtout pas trop présenter. Je n'aurais, bien sûr, pas imaginer que c'était, comme vous nous l'avez avoué, pour nous faire mariner. Monsieur le Maire, la démocratie, c'est sérieux et vous êtes théoriquement le garant. Je trouve extrêmement déplacé ce genre de petite plaisanterie. Cependant, ayant pu enfin accéder à ces comptes, ce dont je vous remercie. Je veux vous dire quand même que pour un dossier soi-disant certifié conforme, je n'ai pas été déçu du voyage. Et je dois dire que s'il fallait faire sur un concours d'amateurisme, dont Monsieur CITO m'accuse régulièrement, vous en seriez, certainement sans difficulté, champion du monde. Alors, je l'ai étudié un peu, puisque je l'ai lu, ce que vous n'avez sûrement pas fait. Si on reprend, dans l'ordre du dossier, je constate :

Concernant les adhérents : c'est une association qui n'a pas d'adhérent, même pas le président, ni le trésorier, ni le secrétaire, ils ne sont pas adhérents. C'est étonnant quand même. Bien sûr, il ne paye aucune cotisation, c'est évident.

Ensuite, le budget : un budget prévisionnel est un document de base pour justifier une demande de subvention. Ici, il est totalement vide. Enfin non, il y a une ligne de 140 €, pour l'assurance. Est-ce vraiment sérieux et validé et certifié conforme, de demander 40 000 € sans absolument aucun justificatif comptable.

Ensuite, le bilan, ce qui saute immédiatement reçu, même pour l'amateur que je suis aux yeux de Monsieur CITO, c'est que le bilan n'est pas équilibré. Il y a un écart de 20 € entre le passif et l'actif. L'équilibre du bilan, monsieur les comptables, je pense que c'est un des fondamentaux de la comptabilité. Je m'étonne que soi-disant de grands professionnels, donnant facilement la leçon, soit passé à côté. C'est à se demander s'ils ont effectivement regardé le dossier. 20 €, vous me direz. Ça

n'est pas grand-chose. Mais c'est encore un miracle qu'il y ait aussi peu d'écart au vu de la manière dont est constitué ce bilan.

Premièrement, il n'y a aucune continuité entre le bilan de clôture 2022 et le bilan 2023.

Le solde bancaire, fin 2022, était de 30 284 €. Ce solde devrait apparaître au passif du bilan 2023 en report à nouveau. Or, rien du tout le solde s'est totalement évaporé. À la place, au passif, on voit apparaître la subvention de la ville pour 30 000 €. Cette somme apparaît déjà dans le compte de résultat. Que vient faire cette valeur dans le bilan ? De plus, à quoi correspondent les autres fonds déduits pour 1 100 € ? Si c'est une ressource pourquoi n'est-elle pas dans le compte de résultat ? Enfin, le solde bancaire, fin 2023, est donné à 20 038 €. Impossible de retrouver d'où vient ce chiffre. Comment est-on passé de 36 000 €, fin 2022, à 23 000 €, fin 2023, alors que le résultat de l'association est positif à plus de 1 000 € ? Il y a 14 000 € qui se sont évaporés. Bravo.

Sur le compte de résultat. Pour une association multi événements, la moindre des choses serait que les dépenses soient dispatchées par événement, ce qui permettrait de faire de vraies analyses et des prévisions correctes. Ce n'est pas le cas, le compte de résultat reste totalement obscur. On trouve aussi, entre guillemets, des commentaires sur le bilan détaillant le montant des locations. Mais la somme de ces montants détaillés ne correspond pas, non plus, au montant des locations du compte de résultat. D'où vient l'écart ? Mystère. Entre parenthèses, ce ne sont pas des commentaires sur le bilan, mais des commentaires sur le compte de résultat. Ensuite, que viennent faire le repas choucroute du CCAS ou l'aide à la médiathèque dans les dépenses du Comité des fêtes ? Je sais que l'ancien comité finançait le champagne, là, il finance la choucroute. C'est quand même moins classe.

Enfin, le Comité des fêtes a payé la prestation de location de planétarium, pour la fête de la science, à priori organisée par une association, Science nature 95, qui est présidé par qui vous savez. Il serait intéressant de savoir comment s'est effectué ce financement, une association ne pouvant financer directement une autre association. Ça, c'est un détail.

Enfin, sur le résumé de l'activité de l'association, je lis : organisation ou participation à toutes les activités festives de la ville, kermesse, fête de la récolte, brocante, fête de la science, repas choucroute et aide à la médiathèque. Le rapporteur aurait pu, quand même, se donner la peine de citer l'ensemble des participations de l'association. Je pense, en particulier, à la fête de la musique, aux diverses commémorations, à Noël qui absorbe, quand même, la majorité des subventions, Pâques... Tout ça n'apparaît même pas. Là encore, je dirais, c'est beaucoup de désinvolture tant cette demande est incomplète ou erronée, et je trouve quand même incroyable que vous puissiez dire qu'une commission examinée et validée cette demande. Au vu de ces chiffres et de ces anomalies, je vous demande donc de retirer cette ligne budgétaire de la liste des demandes, en attendant que des comptes corrects nous soient présentés. Pour terminer, je voudrais, quand même, vous mettre en garde que si vous validez une subvention de 37 000 € à cette association, vous prenez le risque et la responsabilité, en toute connaissance de cause, de doter une association qui ne présente aucun budget, dont les comptes peuvent légitimement être mis en doute, ce qui contrevient à l'article L.1811 du CGCT ainsi qu'aux règles que la mairie s'est dotée pour valider l'octroi des subventions. Je vous remercie.

Monsieur CITO : Le terme amateurisme a été utilisé pour la première fois par Monsieur BOISSEAU et été repris largement par tous les opposants. Moi, je ne vous tacle pas d'être un amateur, je dis simplement que vous avez montré une insuffisance professionnelle gravissime, dans votre rôle, heureusement terminée, de maire adjoint. Pourquoi ? Parce que j'ai découvert que la seule activité faite par le maire adjoint, c'était d'aller faire la toupie pour parler mal de Monsieur le Maire. Je vous rappelle que quand le Comité des fêtes a été créé, ce n'était pas moi le maire adjoint et je suis absolument ébahi que le maire adjoint de l'époque n'a essayé de rentrer dedans pour essayer de comprendre un peu ce qui se passe. En tout état de cause le bilan du Comité des fêtes a été fait par un expert-comptable, je ne crois pas que vous le soyez. Le Comité des fêtes ne fait que ce que la ville lui demande de faire, comme ça toujours était le cas. Donc, je demande formellement de rejeter la proposition, absolument mal étayée, de Monsieur GEFFROTIN.

Monsieur le Maire : Nous voyons bien là, le procureur GEFFROTIN, qui se lève contre tout ce qui se passe à la mairie. Vous dites, il n'y a pas d'adhérent. En réalité, quand vous regardez l'histoire et je pense que ça doit être pareil pour tous les Comités des fêtes de France et de Navarre, il n'y a pas d'adhérent. Pourquoi ? Parce que déjà, ils ne profitent de rien. Ce sont des bénévoles qui travaillent pour la commune. Ça a toujours été le cas. Ils travaillent beaucoup et ils ne sont pas rémunérés donc ils n'ont rien à y gagner. Donc ça a toujours été le cas, alors pas tout-à-fait, car dans la mandature précédente, le président du Comité des fêtes travaillait, pour la mairie, avec ses sociétés, donc c'était différent, il y avait un vrai intérêt.

Monsieur GEFFROTIN : Je ne défends pas l'ancien Comité des fêtes.

Monsieur le Maire : Mais par contre, vous descendez bien le nouveau Comité des fêtes. Auparavant, ça n'intéressait personne de savoir qu'il y avait 400 bouteilles de champagne d'acheter chaque année, des bons, des chèques cadeaux que l'on distribuait à droite à gauche et on ne savait pas à qui, qu'il y avait pour 10 000 € de frais de bouche pour le maire et ses amis, et cetera. Ça, ça ne nous intéressait

pas à l'époque, Monsieur GEFFROTIN et pourtant vous étiez un citoyen comme les autres. Vous pouviez le dénoncer. Je finis de répondre, vous avez fait une longue réponse, je vais faire ma réponse à votre intervention.

Ensuite, « pas de demande », si, il n'y a des demandes. Mais vous savez, c'est récurrent quand on fait chaque année le 11 novembre, le 8 mai, la fête de la musique, qu'on participe à la fête de la science. Je rappelle que la fête de la science, ce n'est pas une activité portée à 100 % par une association. L'association en question dont vous parlez, elle est juste là, pour obtenir aussi une subvention de la part du ministère de la recherche, uniquement ça. Elle participe, à la fête de la science, comme d'autres associations, puisqu'il n'y a principalement que des associations à cette fête. Donc elle participe comme la mairie participe et comme le Comité des fêtes participe. C'est une association, elle a le droit aussi. Je ne suis pas d'accord.

Alors vous me dites : « il y a trop d'argent pour le Comité des fêtes ». Je rappelle et Monsieur CITO l'avait dit, la dernière fois, que si l'on faisait l'addition de l'OCSLC plus l'ancien Comité des fêtes, nous arrivons à des sommes qui dépassaient 60 000 €.

Monsieur GEFFROTIN : C'est complètement faux. Si nous prenons les 4 dernières années, c'est totalement faux.

Monsieur le Maire : Les 4 dernières années, c'était nous. Forcément, nous avons mis un frein à toutes ces dépenses. Mais si nous regardons les dépenses auparavant, avant que nous arrivions, c'était plus de 50 000 €, voire plus de 60 000 € dans certains cas. « 14 000 € évaporés » vous dites, vous voulez dire que nous avons volé de l'argent ?

Monsieur GEFFROTIN : Je ne fais que constater les comptes.

Monsieur le Maire : C'est une grave accusation. Nous n'avons pas pris 1 centime de ce Comité des fêtes.

Monsieur GEFFROTIN : Mais, je n'ai accusé personne. Je veux comprendre et nous voulons comprendre les comptes. Il y a 14 000 € qui ont disparu. Je voudrais savoir où ils sont ? Je ne dis pas que c'est vous.

Monsieur le Maire : C'est grave, il faut porter plainte immédiatement, s'il y a 14 000 € qui ont disparu.

Monsieur GIRARD : Vous prenez le solde initial, vous ajoutez une recette, vous enlevez des dépenses, vous avez le solde final.

Monsieur GEFFROTIN : Nous sommes d'accord. Le solde de l'année précédente est à 23 000 €. L'association a fait 1 100 € de bénéfice. 23 000 €, pardon 36 000 € + 1 100 €, ça fait 37 000 €. Là, vous avez un bilan à 23 000 €. C'est pour ça que je dis qu'il y a 14 000 € qui ont disparu des comptes. Je ne dis pas que vous les avez volés. Je n'accuse personne. Je dis simplement qu'il faut de la rigueur, on ne fait pas les trucs au doigt mouillé. Quand Monsieur CITO se penche sur les comptes de l'association MLC, je dis : c'est normal. On regarde les comptes. On essaye de les comprendre, mais là, moi, j'essaie simplement de les comprendre, mais ils sont incompréhensibles. Je ne dis pas que vous avez volé de l'argent. Je dis que Monsieur l'expert-comptable 36 000 + 1 100, ça ne fait pas 23 000. Je veux et c'est normal qu'on puisse comprendre et valider ces chiffres, c'est tout. Et je m'étonne que vous n'y voyiez pas d'inconvénient à ça. Vous cherchez la petite noix dans les associations et c'est normal, je veux dire de regarder les comptes, mais là, c'est la seule association pour lequel vous semblez dire : il suffit de donner 37 000 € comme ça, et bien non.

Monsieur JEFFROY : Alors, je vais commencer par une question très concrète. Monsieur CITO, pouvez-vous nous expliquer combien a coûté la kermesse 2023 ? Combien a coûté la fête de la musique 2023 ?

Monsieur CITO : C'est impossible, je vous explique pourquoi. Il y a 2 façons faire un bilan, la façon légale, c'est la comptabilité générale, et une façon interne, c'est la comptabilité analytique. La comptabilité analytique c'est elle qui peut éventuellement expliquer ça. Le problème, le grand problème de fond, c'est que le Comité des fêtes, comme vous le savez bien, a dépensé une grosse partie des dotations qui lui a été données pour acheter des objets, des outils, des moyens qui sont après déployés dans les différentes manifestations. Effectivement, pour faire un calcul précis de combien ça a coûté, ça demanderait d'effectuer un exercice comptable, très complexe. Je m'explique mieux, j'achète un manège, je le paie 10 000 €. Je le mets à Noël, combien la fête de Noël a coûté ? Cela a coûté 150 € parce que c'est la dotation aux amortissements du manège. Le manège ce n'est pas une dépense c'est un investissement.

Monsieur JEFFROY : On n'a jamais acheté de manège, on l'a loué.

Monsieur CITO : Je suis en train de vous expliquer. J'ai regardé tous les bilans de toutes les associations. Il n'y aucune association qui montre combien la manifestation a coûté. J'ai essayé de comprendre, sur le Réseau groslysiens, combien la fête de la pomme a coûté ? Pourquoi ? Parce les bilans sont faits par compétence. Je paie des musiciens, je paie des musiciens. Je loue un manège,

J'ai loué un manège. J'achète une crêpière, j'achète une crêpière. En réalité, si vous avez l'intérêt, pour essayer de faire, l'année prochaine, des calculs un peu plus précis, mais je le répète, le principe de fond que l'on veut, c'est que le Comité des fêtes utilise l'argent que l'on lui a donné pour organiser des manifestations, pour tous les Groslysaisiens. Il y a même quelqu'un qui m'a dit : « il aurait fallu savoir combien de personnes ont pris le manège de Noël pour faire la division de combien ça coûtait la location du manège de Noël divisé par le nombre de gamins qui sont allés dessus et savoir combien cela a coûté par personnes ? C'est vous qui me l'avez dit hier. Je vous ai dit : « arrêtez, les gamins n'ont pas arrêté de monter sur le manège ». Je vous explique, pourquoi on ne demande pas aux associations de faire un bilan par activité. Par exemple, la MLC à 40 activités, quel est le bilan de chaque activité ? On ne le demande même pas, ils ne sont pas capables de le faire et c'est normal. Cela ne m'intéresse pas de savoir combien que ça coûte ? C'est leur problème. Je leur donne les fonds et avec, ils poursuivent leur objectif. Le Comité des fêtes a un objectif c'est faire des actions pour les Groslysaisiens, c'est tout. Je ne leur demande pas la comptabilité parfaite.

Monsieur le Maire : Je vais aussi apporter un élément de réponse, mais en réalité la réponse vous l'avez implicitement. Quand, tout à l'heure, nous avons cité le Comité des fêtes, effectivement, il y a des investissements de fait. Si nous prenons la kermesse, nous avons été obligés d'acheter du matériel, mais ce matériel, nous ne l'avons pas compté que pour la kermesse ; du moins, j'espère qu'il n'est pas compté que pour cela. Il est compté pour tout le reste puisqu'après, il va servir pour la Brocante, à plein de fêtes. Il faut bien distinguer ce que cela a réellement coûté, en termes de fonctionnement. Par exemple, nous avons acheté de la nourriture, pour la kermesse, il ne faudrait pas compter que la nourriture : la nourriture achetée et combien, on l'a revendu. Le reste : les barnums, la friteuse, et cetera, tout ça va servir au fil de l'eau. Ce sont donc des investissements qui ont été fait pour pleins d'activités, y compris même pour d'autres associations puisqu'elles peuvent nous demander un prêt de matériel, comme cela était le cas avec l'OCSLC, et on le fera, c'est l'objectif d'ailleurs.

Monsieur GEFFROTIN : Je voulais vous dire que mettre en place une comptabilité analytique, c'est vraiment extrêmement simple. Si vous voulez, je pourrais vous l'expliquer. Il suffit de mettre en face de chaque dépense un petit code qui permet de le rapporter à un évènement. C'est ce que je fais par rapport au Ericolab, vous pourrez regarder. Vous n'avez toujours pas répondu sur le fond sur les anomalies que nous avons constatées dans les comptes. J'attends effectivement des explications. Vous avez du certainement vous y pencher que cela soit Monsieur CITO ou Monsieur GIRARD ?

Monsieur GIRARD : J'ai regardé cela, il y a 6 mois, je n'ai aucun souvenir des chiffres.

Monsieur GEFFROTIN : C'est bien dommage.

Monsieur GIRARD : Il fallait me le dire, j'aurais amené le dossier.

Monsieur CITO : Je pense qu'il y a une différence de point de vue sur le Comité des fêtes. Vous avez votre vision, vous avez vos commentaires, nous on répond et à la fin, cela devient un combat de religion. Nous sommes extrêmement satisfaits de ce que fait le Comité des fêtes. On ne va pas leur demander, en plus de tout ce qu'ils font déjà, de faire du travail administratif en plus. Je ne crois pas que ce soit nécessaire de payer un expert-comptable, comme faite la MLC, pour faire les comptes. Moi, ce que je propose, c'est de passer aux votes.

Monsieur le Maire : Je vais rajouter un dernier commentaire concernant le Comité des fêtes. Est-ce que de façon sous-jacente l'objectif est de dégouter les membres du Comité des fêtes Monsieur GEFFROTIN ? Parce que là, vous savez que le Président du Comité des fêtes donne beaucoup de sa personne. Il n'est pas comptable, il était policier. Il fait ce qu'il peut. Nous n'avons pas vu de malversation. Nous regardons ce qui est fait. Nous voyons aussi toutes les activités qui sont faites parce qu'il y a plus d'activités qui sont faites par le Comité des fêtes qu'avant. Aussi, je ne vois pas trop votre objectif. En plus, vous vous concentrez sur le Comité des fêtes sachant que c'est une association satellite de la mairie. C'est une association qui a le nom d'une association, mais réalité, c'est une aide pour la mairie. Donc essayer de chercher la petite bête pour, peut-être, décourager à la fois la mairie, le président et les bénévoles du Comité des fêtes, je trouve ça un petit peu abusé. Monsieur GEFFROTIN : Le Président du Comité des fêtes fait effectivement ce qu'il peut, avec les petits moyens physiques dont il dispose. Effectivement, il ne doit pas être aidé par grand monde puisque vous refusez, la plupart du temps, que les employés participent à l'aide aux manifestations. Donc moi, je n'ai rien contre cette personne. Je dis seulement qu'il faut de la rigueur dans les comptes même, et surtout, pour une association qui comme vous dites est un satellite de la mairie. Je veux dire, quand on parle des comptes de la mairie, tous les comptes sont justifiés. Tous les comptes sont équilibrés. C'est normal. Là, on est sur une association qui effectivement est un satellite de la mairie et donc qui doit avoir une comptabilité qui doit avoir la même rigueur que celle de la mairie.

C'est ça que je veux dire. Et deuxièmement, ce n'est pas que je m'intéresse particulièrement au Comité des fêtes en tant que tel. La seule chose que je dis c'est que vous faites rentrer le Comité des fêtes comme effectivement faisant partie des associations et donc avec un budget conséquent et que la

question que je me pose, c'est effectivement est-ce que le Comité des fêtes a bien besoin de 37 000 € pour réaliser ses activités ? Et donc, ce que je pense, au vu des éléments que vous mettez dans le dossier de demande, c'est qu'il n'a pas besoin de tout cet argent puisqu'il y a 36 000 €. Ce n'est pas polémique, est-ce que l'on peut discuter correctement ? Je veux dire quand il a 36 000 €, à la fin 2022, qu'il a 23 000 €, à la fin 2023. Donc je répète, je ne sais pas où sont passés, je ne dis pas qu'il y a une malversation, je dis que je voudrais comprendre et monsieur l'expert-comptable devrait quand même pouvoir nous l'expliquer, même si cela fait 6 mois. Je peux vous donner les comptes, je les ai ici. Ce n'est pas très compliqué. Je veux dire ça tient sur une page. Il y a 36 000 € + 1 000 €, ça fait 23 000 € quelque part, ce n'est quand même pas normal du point de vue de la comptabilité publique.

Monsieur GIRARD : Vous avez des investissements dans le bilan, ils sont amortis.

Monsieur GEFFROTIN : Bien sûr.

Monsieur GIRARD : Vous avez des dépenses, faite le total.

Monsieur GEFFROTIN : On peut prendre tous les sens, mais reprenez les chiffres, écoutez, reprenez les chiffres et puis la prochaine fois, vous nous présenterez un bilan correct. Donc ce que je voulais quand même finir par dire, c'est qu'effectivement la question que je me posais et qu'on se pose : est-ce le but le Comité des fêtes a besoin de 37 000 € alors qu'il y a 23 000 € minimum en caisse et que le bilan de l'année précédente était bénéficiaire de 1100 € ? Donc 23 000 € + 37 000 €, ça fait 60 000 €. Le Comité des fêtes n'a jamais, même en rajoutant l'OCSLC sous l'ancienne mandature, dépensé 60 000 €. On est à 30 ou 40 000 € maximum. Puis je voudrais dire aussi, il y a peut-être un glissement progressif aussi de dépenses qui devraient être affectées au budget général de la ville vers ce Comité des fêtes. Parce que c'est un petit peu le fourre-tout. Pourquoi est-ce que le Comité des fêtes paye le repas choucroute du CCAS ? Le CCAS a un budget, qu'est-ce que ça vient faire làdedans ? On pourrait imaginer par exemple que vous gonflez progressivement effectivement le budget et les dépenses du Comité des fêtes au détriment d'une association parce que quand on regarde le budget effectivement global des associations, il est sensiblement constant. Sauf qu'effectivement, il y a 14 associations qui voient leur dotation baisser. Il n'y a que 4 ou 5 qui la voient augmenter dont le Comité des fêtes. Donc, c'est un petit peu un effet de vases communicants qui est un petit peu particulier.

Monsieur le Maire : Effectivement, si nous prenions que le comité des fêtes, on a l'impression qu'il y a une augmentation. Mais n'oubliez pas que vous ne devriez pas raisonner en Comité des fêtes ancien, mais en Comité des fêtes nouveau. Or le Comité des fêtes nouveau, c'est l'équivalent du Comité des fêtes ancien + l'OCSLC. On est d'accord ? Ce qui explique pourquoi il y a autant d'argent. Ça représente, soyez honnête, moins d'argent, que l'ensemble Comité des fêtes ancien et OCSLC, puisque déjà vous retirez les 10 000 € de frais de bouche du maire, les 400 bouteilles de champagne et 5 000 € de chèques cadeau.

Monsieur GEFFROTIN : Je me suis battu aussi contre l'ancien Comité des fêtes, donc je n'ai pas de leçon à recevoir là-dessus.

Monsieur le Maire : Justement vous devriez être content.

Monsieur GEFFROTIN : Je ne sais pas ce qu'il faisait à l'époque avec l'argent dont il disposait. Il y avait des dépenses qui étaient aberrantes. Je suis d'accord. Mais depuis qu'effectivement nous avons été élus, l'ensemble OCSLC + comité des fêtes n'a jamais fait 60 000 €, cela faisait au maximum 40 000 €, voire 33 000 €.

Monsieur CITO : Je ne vais pas vous faire un cours de comptabilité. Quand on clôture un bilan, on le clôture au 31 décembre. Le 31 décembre, on compte combien d'argent il reste dans les caisses. Ce que vous oubliez complètement, c'est que toutes les factures des festivités de Noël ont été payées en janvier/février. Par conséquent, l'argent qui était en caisse, au mois de décembre, a servi à payer toutes les festivités de Noël.

2<sup>ème</sup> chose, je vous lis des chiffres 2014, 58 000 € / 2015, 58 000 € / 2016, 63 700 € / 2017, 50 000 € / 2018, 53 000 € / 65 000 € / 63 230 €.

Monsieur GEFFROTIN : Ces les chiffres de l'ancienne mandature, mais là, on parle de la nouvelle mandature qui est normalement mieux gérée, donc on n'est pas dans ces chiffres-là, on est d'accord.

Monsieur le Maire : Oui Monsieur GEFFROTIN, elle est mieux gérée. Vous avez souligné, tout à l'heure, le fait que je n'accepte pas que les employés municipaux viennent en heures supplémentaires. Donc, vous voyez que c'est beaucoup plus économique que c'était auparavant, puisque nous devrions même rajouter les heures, de qui vous savez qui était là tous les weekends, et qui représentait, à l'année, plus de 10 000 € d'heures supplémentaires pour une personne. Et je ne compte pas l'agent du sports loisirs culture qui était elle aussi en heures supplémentaires, tous les weekends.

Monsieur GEFFROTIN : Et alors ?

Monsieur le Maire : Alors, vous êtes en train de nous faire des peccadilles alors qu'en réalité, nous économisons des dizaines de milliers d'euros et, que jamais cette mairie n'a été aussi vertueuse et vous venez faire des histoires pour des peccadilles.

Monsieur GEFFROTIN : 37 000 €, je pense que cela n'est pas une peccadille.

Monsieur le Maire : C'est une peccadille par rapport à ce que cela coûtait avant. Ce n'est même pas la moitié. J'aimerais que tous les groslysiens soient conscients de tous les efforts qu'on a faits et que vous venez balayer d'un revers de manche, en essayant de faire croire que nous ne faisons pas bien nos comptes, que nous volons de l'argent ou je ne sais quoi.

Monsieur GEFFROTIN : Je n'ai jamais parlé de ça. Je n'ai jamais parlé de vol. Je parle de rigueur, de rigueur comptable.

Monsieur le Maire : Nous pourrions le croire à vous entendre.

Monsieur GEFFROTIN : Non, je n'ai jamais dit ce mot et je le réfute complètement. Je parle de rigueur comptable et Monsieur CITO, qui semble vouloir me donner des leçons de comptabilité, confond trésorerie et bilan. Je parle du bilan, le bilan, fin 2022, était à 36 000 €. S'il y avait des engagements, il devrait apparaître dans le bilan.

Monsieur CITO : Pas du tout.

Monsieur GEFFROTIN : Vous devriez revoir vos cours de comptabilité.

Monsieur JEFFROY : Nous avons 2 amendements à proposer, il y en a un qui concerne le Comité des fêtes, mais avant de vous présenter l'autre amendement qui concerne le montant des subventions, j'aurais voulu avoir des informations, puisque j'ai bien compris le processus, que Monsieur CITO nous a décrit, conduit à des baisses comme vient de le dire Philippe GEFFROTIN, sur un certain nombre d'associations : collège Copernic moins 100 €, Confrérie Pichet Saint-Eugène moins 500 €, coopérative moins 1 162 €, Couleur d'Art moins 500 €, et cetera. Je ne vais pas tous les citer. Je voulais savoir parce que ça fait quand même un paquet d'argent au bout du compte. Effectivement, à voir le tableau, on voit un transfert, on fait moins sur ces associations, plus sur le Comité des fêtes.

Vous dites que le Comité des fêtes a des besoins financiers supérieurs, et cetera, pourquoi pas ? Par contre, qu'est ce qui explique que ces associations aient des besoins inférieurs aux années précédentes ? Comment avez-vous évalué les besoins des associations et comment avez-vous conclu qu'il fallait baisser leurs subventions ?

Monsieur le Maire : Nous vous avons répondu par rapport à ces associations, puisque la plupart des associations ont été reçues par Monsieur CITO. Par rapport au Comité des fêtes, on vient de vous dire qu'il coûtait moins l'argent que le Comité des fêtes + OCSLC autrefois. C'est une réalité. Donc à partir de là, ce qu'il aurait fallu faire c'est augmenter la totalité de l'enveloppe globale de toutes les associations au détriment du budget de Grosly, puisque nous avons moins de dotations, de plus en plus de dépenses, de normes. Et vous le savez aussi chez vous, il faut payer plus cher l'électricité, le chauffage et cetera. Donc, tout ça fait que nous ne pouvons pas être aussi généreux que dans le passé. Je le répète le Comité des fêtes, c'est pour l'ensemble des Groslysiens, c'est à dire les 8 600 Groslysiens, donc ça veut dire que chaque fois que nous donnons de l'argent au Comité des fêtes, potentiellement, tous les Groslysiens peuvent en profiter puisqu'ils peuvent venir à toutes les manifestations. Ce n'est pas le cas de certaines associations qui sont ultra confidentielles, qui représentent quelques dizaines de personnes. Si nous faisons le ratio de l'argent distribué par rapport au nombre de personnes et non pas par rapport à la population, évidemment, ces gens-là sont super privilégiés. Si nous faisons la somme de toutes les associations et que nous regardons les Groslysiens qui sont dans ces associations, nous sommes à peine à +500 Groslysiens alors qu'il y a 8 600 Groslysiens qui peuvent potentiellement aller à la kermesse, à la fête des récoltes, à la fête de la musique, et cetera, s'ils n'y vont pas, c'est leur problème, mais potentiellement, ils peuvent y assister. Ce n'est pas une association fermée.

Monsieur GEFFROTIN : Vous parlez des privilégiés. Effectivement, les associations sont des privilégiés qui bénéficient des subsides de la mairie. Je suis d'accord sur l'intérêt général. Effectivement, le Comité des fêtes travaille pour l'intérêt général. Enfin, dans beaucoup de dépenses de la mairie, il y a aussi des intérêts très particuliers. Hier encore, vous organisez un voyage à Reims, en bus, qui profite à 50 privilégiés. Il ne profite pas à l'intérêt général. Dans ce cas-là, vous avez subventionné 50 personnes, ce n'est pas l'intérêt général. Si on prenait toutes les dépenses de la mairie, ce n'est, bien souvent, que des sommes d'intérêts particuliers, c'est tout. Donc, je ne comprends pas comment vous mettez en opposition les associations. Au départ, dans les engagements du candidat, les associations, c'était merveilleux, ça participait à la vie groslysienne, c'était extraordinaire. Et puis, petit à petit, il y a un glissement progressif de ce que l'on pense des associations, ce sont des privilégiés. Ils n'ont qu'à payer, ils n'ont qu'à organiser des événements pour gagner de l'argent et les Groslysiens n'ont pas à payer, pour tout ça. Je trouve que c'est un glissement qui est extrêmement désagréable et qui est à peu près le seul qu'on puisse entendre. Grosly, est la seule ville qui dit ça.

Toutes les villes essayent de promouvoir les associations. Vous n'avez qu'à regarder Saint-Brice que vous citez en exemple, il n'y a pas longtemps. Ça fait partie aussi, de la vie, de l'intérêt et de l'attrait d'une ville qu'il y ait une vie associative importante et cela vous êtes en train de le nier en disant que ce sont des surplus, que sont des loisirs en surplus.

Monsieur le Maire : La preuve que non, puisque nous donnons de l'argent aux associations. Nous en donnons, ne dites pas n'importe quoi. Nous en donnons autant qu'avant pour certaines, voire plus pour d'autres. Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes dans un état de crise, donc, il faut faire attention. Je pense que les usagers de ces associations doivent aussi faire preuve de plus de générosité vers leurs associations puisque ce sont eux les premiers bénéficiaires de ces associations. Ils ont intérêt aussi à donner un petit peu plus d'argent, d'être un petit peu plus généreux puisque la mairie est de moins en moins riche, de plus en plus pauvre. Je vous l'ai dit : si demain, j'avais le budget d'Enghien, si j'avais un Casino à Grosly, peut-être que je pourrais faire beaucoup plus de choses. Ce n'est pas le cas. À un moment donné, c'est l'argent de tous les Groslysiens, des 8 600. Lorsque nous le donnons à une petite partie des gens, nous fournissons un effort et donc ces gens-là, eux même, doivent fournir un effort. Si nous sommes contraints, parce que tout augmente, d'augmenter les cotisations, il ne faut pas que ce soit un frein.

Monsieur JEFFROY : Je vais vous lire un 1<sup>er</sup> amendement. Cet amendement a une dimension politique puisqu'il souligne un désaccord entre nous sur la manière de voir les associations.

#### Amendement n°1 à la délibération d'attribution des subventions Communales annuelles aux associations

Les associations groslysiennes contribuent à la qualité de vie dans notre commune. Sport, loisirs et culture sont des facteurs d'épanouissement personnel, de socialisation, d'attractivité de Grosly. Considérant l'absence d'éléments de justification d'une baisse des subventions versées aux associations pour 2024 par rapport à 2023, aucun élément présenté dans la note de présentation de la délibération et aucun élément d'explication fournit en séance,

Considérant que la subvention attribuée au Comité des fêtes n'est justifiée par aucune demande formalisée, notamment par la présentation du solde bancaire de cette association,

Après en avoir délibéré, décide de rétablir les subventions attribuées pour 2024 aux associations au

même niveau qu'en 2023 :

- Association sportive collège Copernic	+ 100	= 600 €
- Cyclo Club de Grosly	+ 50	= 250 €
- Etoile Grosly Basket	+ 200	= 4 000 €
- Evid'3nse Academy	+ 500	= 1 500 €
- Rugby Club Vallée Montmorency	+ 1000	= 2 000 €
- Confrérie du Pichet Saint-Eugène	+ 500	= 1 500 €
- Couleurs d'Art	+ 500	= 2 000 €
- Leonardo et Cie	+ 100	= 300 €
- Mogadouro No Coracao	+ 300	= 1 800 €
- Réseau Groslysiens	+ 100	= 300 €
- Foyer socio-éducatif collège Copernic	+ 200	= 1 000 €
- Coopérative des Glaisières	+ 1162	= 3 362 €
- M.L.C. (parce que leur demande de subvention était à 65 000 €)	+ 3000	= 65 000 €
La somme fait		+7 712 €

Monsieur CITO : Et l'UMG vous la remettez à 4 000 € ?

Monsieur JEFFROY : Evidemment que non, puisque l'année dernière, on avait présenté, si vous vous en souvenez, un amendement pour l'augmenter, parce que l'année dernière, vous passiez de 8 000 à 4 000. Donc, cet amendement vise à rétablir, pour toutes ces associations dont la subvention a été baissée, pour la rétablir au niveau de 2023 parce qu'aucun élément ne nous a été présenté justifiant cette baisse. Ça fait +7 712 € donc la subvention pour le Comité des fêtes passe de 37 000 € à 29 288 €. On demande que cet amendement soit mis au vote.

Monsieur le Maire : Je vois qu'effectivement la générosité envers les associations autres que le Comité des fêtes fait l'objet de moins de rigueur que cela a été le cas pour le Comité des fêtes.

Monsieur le Maire : L'amendement est mis au vote.

Contre : 16 voix

M. Patrick CANCOUET - M. Marc Monsieur CLOUET (pouvoir Mme Amalia CAPITAIN) - Mme Jennifer NUNES pour le pouvoir de Mme Fatma YORAT - Mme Annie MUGNIER (pouvoir M. Sylvain HARLE) - M. Denis GIRARD (pouvoir M. Michaël CAVALIERI) - M. Ferdinando CITO (pouvoir M. Ludovic LEFFET) - M. Denis JOLY (pouvoir Mme Cindy BARQUILLA) - M. Lucien KLIPFEL (pouvoir Mme Ghislaine CHAUVEAU) - M. Jean SZEWCZYK.

Pour : 5 voix

Monsieur JEFFROY - M. Paul MOUSSARD - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Philippe GEFFROTIN.

L'amendement n°1 n'est pas adopté. Nous allons passer à l'attribution des subventions. Nous commençons par quoi ?

Monsieur JEFFROY : J'ai un 2<sup>ème</sup> amendement. Cet amendement est un amendement on va dire de forme mais qui est important.

#### Amendement n°2 à la délibération d'attribution des subventions

##### Communales annuelles aux associations

Le Comité des fêtes est une association mise en place par le maire, enfin par la mairie afin d'organiser dans Groslay, un certain nombre d'événements festifs et de commémorations.

Considérant qu'un certain nombre de faits interrogent sur la régularité de la demande de subvention faite par l'Association pour 2024 :

Premièrement, absence d'adhérents déclarés par l'association dans son dossier de demande de subvention.

Deuxièmement, absence de budget prévisionnel 2024 justifiant la demande d'une subvention de 40 000 € pour 2024.

Troisièmement, absence d'un état des dépenses et recettes 2023 intelligible, notamment impossibilité de connaître les sommes affectées à l'organisation des différents événements.

Quatrièmement, absence d'un état des sommes présentes sur les comptes bancaires au 31 décembre 2023.

Considérant que, compte tenu de ces faits, l'attribution au Comité des fêtes peut contrevenir à l'obligation faite aux collectivités locales de pouvoir justifier leurs dépenses à l'euro près,

Après en avoir délibéré, décide le report de l'attribution de la subvention 2024 au Comité des fêtes et la suppression de la ligne 37 000 € le concernant dans le tableau d'attribution des subventions. Monsieur le Maire : Merci, alors nous allons passer au vote.

Contre : 16 voix

M. Patrick CANCOUET - M. Marc Monsieur CLOUET (pouvoir Mme Amalia CAPITAINÉ) - Mme Jennifer NUNES pour le pouvoir de Mme Fatma YORAT - Mme Annie MUGNIER (pouvoir M. Sylvain HARLE) - M. Denis GIRARD (pouvoir M. Michaël CAVALIERI) - M. Ferdinando CITO (pouvoir M. Ludovic LEFFET) - M. Denis JOLY (pouvoir Mme Cindy BARQUILLA) - M. Lucien KLIPFEL (pouvoir Mme Ghislaine CHAUCHEAU) - M. Jean SZEWCZYK.

Pour : 5 voix

Monsieur JEFFROY - M. Paul MOUSSARD - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Philippe GEFFROTIN.

Votre amendement n'est pas adopté. Nous passons au vote global des subvention à l'exception des 3 que vous avez citées. Tout le monde peut voter : contre Monsieur JEFFROY, Adopté.

Nous passons à celles qui ont été éliminées. Nous commençons par le Bricolab. Il n'y a que Monsieur GEFFROTIN qui ne vote pas.

Monsieur JEFFROY : Il faut mentionner dans le PV que l'on ne prend pas part au vote.

Monsieur CITO : Je peux lire la délibération. « Article 1 : Hors la présence de l'élu intéressé à l'affaire, Monsieur GEFFROTIN, d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association Bricolab d'un montant de 1 000 € ».

Monsieur le Maire : Contre Monsieur JEFFROY, adopté.

Monsieur CITO : « Hors de la présence des élus intéressés à l'affaire, Messieurs BOISSEAU et LEFFET, d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association Groslay Tennis de Table Club d'un montant de 5 000 € ».

Monsieur le Maire : Contre Monsieur JEFFROY, abstention Monsieur GEFFROTIN, adopté

Monsieur CITO : « Or la présence des élus intéressés à l'affaire Madame NUNES et Madame JOUSSERAND, d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association Comité de Jumelage d'un montant de 24 000 € ».

Monsieur le Maire : Contre Monsieur JEFFROY, abstention Monsieur GEFFROTIN, adopté. Cela aura été dur mais nous y sommes arrivés.

#### BUDGET PRIMITIF 2024 – COMMUNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311.1 et L 2312.2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 04 mars 2024,

VU l'avis de la commission des finances du 25 mars 2024,

VU la note de « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » également jointe au projet de délibération, afin de permettre aux citoyens de saisir les principaux enjeux de ce budget primitif (en application des dispositions de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

VU la maquette budgétaire, ci-annexée ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Denis GIRARD, Maire Adjoint Délégué aux Finances,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté, DECIDE

Pour : 16 voix

M. Patrick CANCOUET - M. Marc Monsieur CLOUET (pouvoir Mme Amalia CAPITAINÉ) - Mme Jennifer NUNES pour le pouvoir de Mme Fatma YORAT - Mme Annie MUGNIER (pouvoir M. Sylvain HARLE) - M. Denis GIRARD (pouvoir M. Michaël CAVALIERI) - M. Ferdinando CITO (pouvoir M. Ludovic LEFFET) - M. Denis JOLY (pouvoir Mme Cindy BARQUILLA) - M. Lucien KLIPFEL (pouvoir Mme Ghislaine CHAUCHEAU) - M. Jean SZEWCZYK.

Contre : 5 voix

Monsieur JEFFROY - M. Paul MOUSSARD - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Philippe GEFFROTIN.

Article 1 : D'ADOPTER le Budget Primitif 2024 de la Ville de Groslay qui s'équilibre comme suit :

Budget Primitif 2024	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	11 355 043,59	11 355 043,59 €
Section d'Investissement	8 628 687,54	8 628 687,54

Monsieur GIRARD : En ce qui concerne l'emprunt, c'est un emprunt de 2 millions d'euros, sur 10 ans, au taux de 3,56 %. C'est un emprunt qui est remboursable par trimestre qui va se mettre en place à partir de juin. On aurait deux versements à faire sur 2024. Cela nous ferait environ 110 000 euros, capital et intérêts. Le taux que nous avons bloqué est un taux constant, un taux fixe. Il y a une petite commission d'engagement de 0,10 % du montant du contrat et nous avons une possibilité de remboursement anticipé.

Monsieur MOUSSARD : J'ai une déclaration à faire. Vous pouvez remercier Denis GIRARD parce que sans son insistance, vous auriez présenté un budget primitif erroné, au moins au niveau de la dette. Ensuite, je pense que si vous aviez emprunté beaucoup plus tôt, comme on vous le préconise, le taux aurait été entre 1 et 1,50 et non 3,56. Ce qui fait que grosso modo, vous auriez économisé entre 40 et 50 000, entre 40 et 45 000 d'ailleurs, ce qui t'aurait permis d'augmenter le budget du CCAS et le budget des associations. Vous n'auriez pas eu besoin de diminuer certaines associations. En plus, je voulais revenir sur une phrase de Monsieur CITO qui parlait d'amateurisme la dernière fois, on se demande qui sont les amateurs au niveau de la gestion du budget.

Monsieur le Maire : Alors je vais répondre, les amateurs, ce n'est sûrement pas nous. Pourquoi ? Parce que quand nous sommes arrivés, effectivement, il y avait une dette considérable qui a été à moitié épongée. Nous n'avons pas augmenté les impôts, nous avons fait quasiment tout ce qui était prévu. Nous avons réparé toutes les erreurs de la mandature précédente. Nous sommes en train de livrer bientôt la salle polyvalente. Nous avons refait le sol qui était catastrophique de la salle des fêtes, qui était d'ailleurs « défectueux ». Nous avons augmenté la sécurité à Groslay avec une police municipale efficace, armée, 7 jours sur 7 et 18h sur 24h et qui a les résultats que vous savez. Nous avons fait un algéco aussi pour les enfants aux Glaisières et nous avons supprimé la totalité des locations que nous effectuions. Nous avons même fait des économies, comme nous l'avons vu sur les fêtes puisque nous sommes passés de plus de 60 000 €, à l'OCSLC plus le Comité des fêtes, à 37 000 €, cette année. Tous ces efforts ont fait que nous ne sommes pas des amateurs, nous sommes plutôt même efficaces. Alors je vais répondre sur l'emprunt. Effectivement, quand nous sommes arrivés, nous aurions pu faire ce que vous dites, emprunter à tout va alors que nous étions déjà surendettés. En 2020, nous arrivons, la nouvelle municipalité ayant été mise en place en juillet, nous n'avions pas le recul nécessaire. Pourquoi ? Puisque le budget était déjà voté. Nous ne pouvions pas, en 2020, bien évidemment emprunter, ça ne vous a pas échappé. En 2021, un emprunt est inconcevable compte tenu du remboursement en une seule fois du capital d'un prêt relais souscrit en 2018. Nous aurions emprunté que pour pratiquement rembourser ce prêt, cela aurait été un peu sans intérêt. En 2022, la crise

économique ayant fait augmenter les taux très fortement, la Banque de France avait fixé un taux d'usure à environ 3 %. Ce dernier ne convenait pas aux banques car elles ne pouvaient pas s'aligner et ne prêtaient donc pas ou très peu aux communes et aux particuliers. Si les banques prêtaient, elles le faisaient à perte. En 2023, les taux étaient en moyenne de 4,5 %, donc trop importants pour emprunter. Le choix stratégique étant de profiter de la baisse des taux pour avoir recours à l'emprunt. Les banques étant encore frileuses, les inscriptions en dépenses d'investissement en 2024 telles que l'isolation de la mairie et de l'école des Glaisières, mais aussi les travaux de voirie justifiaient amplement notre demande d'emprunt. Par ailleurs, le fait de prendre des emprunts pour lancer des travaux que nous n'aurions pas pu suivre, cela n'aurait pas été intelligent. Regardez quand les travaux n'étaient pas bien suivis, ce que ça donnait, notamment sur la salle des fêtes et je vous l'avais déjà dit. Donc, il faut aussi la ressource humaine pour suivre les travaux qui justifient ces emprunts. Tout ça fait que globalement aujourd'hui nous sommes prêts alors que nous ne l'étions pas avant. Ce sont des choix raisonnés et puis il faut terminer le mandat et faire ce que nous avions prévu.

Monsieur MOUSSARD : Je n'ai pas l'intention de polémiquer sur l'emprunt, vous auriez pu emprunter plus tôt avec un taux bien inférieur. Je reconnais que tu as diminué la dette par 2, mais je te rappelle ce que je vous ai dit un jour, vous n'étiez pas obligé d'emprunter 10 millions comme l'avait fait Monsieur BOUTIER.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur MOUSSARD, de reconnaître qu'il y a eu un travail de fait, c'est honnête de votre part.

Madame JOUSSERAND : Ma remarque par rapport au budget, on a parlé de l'emprunt qui vient alimenter le budget de la commune de 2 millions. Il y a aussi le problème évoqué lors du rapport d'orientations budgétaires, de la vente des biens de la commune. Là, vendre la mezzanine de la maison de santé ou la crèche, rue Jules Vincent, ça va alimenter le budget de la commune sur une année. C'est une cartouche, ça va graver, pour les années futures, le budget de la commune. Est-ce que c'est un choix raisonnable réellement pour le budget de cette année ? Pour les budgets à venir, c'est du patrimoine qui s'en va. C'est un pacte financier qui ne sera pas renouvelé, est-ce que la commune a vraiment besoin, pour équilibrer son budget de vendre ses biens ?

Monsieur le Maire : Nous pourrions effectivement garder un certain nombre de choses. J'ai entendu le terme « bijoux de famille », mais ces bijoux, ils ne sont pas portés. Il faut savoir que c'est, depuis 2015 pratiquement, que la crèche n'est plus utilisée. Nous allons bientôt fêter, l'année prochaine, le 10<sup>ème</sup> anniversaire de cette crèche qui ne sert à rien, à personne. Alors il y a des gens qui sont prêts à l'acquérir pour justement la transformer enfin et la conserver à l'état de crèche. Nous allons dans ce sens-là, dans le sens effectivement des initiatives de Groslysaisiens au profit des Groslysaisiens qui nous libèrent d'un bien qui ne sert à rien depuis 2015. Voilà, ça c'est pour la crèche. Ensuite, vous avez parlé de la mezzanine. La mezzanine, en réalité, nous n'étions pas obligés, elle n'était pas dans le projet. Si nous trouvons des acquéreurs qui souhaitent l'utiliser à des fins médicales, ça aura permis de porter le projet et de ne pas persister à le conserver. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas d'intérêt. Vous savez aujourd'hui l'ARS, sait très bien ce que nous avons fait au rez-de-chaussée, mais il n'y a pas de gain pour la mairie. Il y a un gain pour les Groslysaisiens mais pour la mairie, il n'y a pas de gain. Les loyers, ce sont des loyers à 300 €, là, nous faisons des cadeaux. Donc si nous pouvons vendre la mezzanine et si cette mezzanine est aménagée pour des activités médicales ou paramédicales, nous ça nous convient ; mais nous n'allons pas nous arrêter là. Vous n'avez cité que ces deux-là. En réalité, il y en a d'autres. Il y a par exemple un terrain rue de Montmagny entre 2 pavillons, un terrain qui ne sert à rien. Nous l'avons identifié, nous ne pouvons rien en faire car il est coincé entre deux pavillons, il ne fait même pas 300, 400 m<sup>2</sup>. Il ne servira à rien et actuellement il est en friche. Et il coûte à la mairie en temps, puisque nous sommes obligés de le défricher chaque année. Nous avons même regardé les maisons de Monsieur C. et Madame M. Pourquoi, nous les avons achetées ? Nous les avons achetées pour liquider un litige. Nous n'avions pas de projet particulier. Si nous devons avoir un projet, ce serait peut-être d'aménager des algècos sur toute cette zone-là, mais est-ce que nous en avons réellement besoin ? Je ne pense pas. Donc si nous pouvons les vendre aussi, nous les vendrons pour que des Groslysaisiens puissent les acquérir pour reconstruire des maisons qui soient saines. Il y a un certain nombre de choses qui sont pour certains des bijoux de famille mais pour d'autres, pour nous en tout cas, des charges qui ne rapportent rien à la mairie et qui sont là en attente, sans réel projet. Nous souhaitons les vendre et récupérer cet argent pour participer à des projets qui eux sont utiles tout de suite.

Madame JOUSSERAND : Le problème sur une réflexion comme ça, si la crèche n'a pas été utilisée pas loin de 15 ans, c'est en partie votre responsabilité sur les quatre dernières années. Oui, le bien est à la mairie, s'il n'y a pas de projet dessus, d'imagination d'investissement de ces locaux c'est votre responsabilité, ce n'est pas celle des Groslysaisiens. Pour la mezzanine, c'est pareil. Si à l'heure actuelle elle n'est pas utilisée, les biens sont à la commune, c'est aussi de votre responsabilité, ce n'est pas...

Monsieur le Maire : Oui, alors je peux répondre maintenant ?

Madame JOUSSERAND : Oui, allez-y.

Monsieur le Maire : Tout est de notre responsabilité y compris ce que nous faisons dans le bon sens. Bien sûr, nous aurions pu vendre plus tôt cette crèche ou l'utiliser plus tôt. Mais ce n'était pas notre programme. Nous avons vendu un programme, vous avez votre programme et vous dites des choses ou faites des choses. Mais nous, nous n'appliquons que notre programme et c'est déjà beaucoup. Ce n'était pas dans le programme, je suis désolé. Nous n'avions pas dit que nous ferions une crèche municipale. D'ailleurs l'ancien Maire s'en est détaché, je pense que ce n'est pas pour rien, parce que c'est un coût énorme. En plus, ça ne satisfait pas l'ensemble des besoins des Groslysaisiens. C'est-à-dire que même si nous faisons cette crèche avec 15 berceaux, les quasiment 100 dossiers qui passent par nous, et encore ce n'est même pas tous les dossiers puisqu'ils y en a qui vont directement voir les assistantes maternelles, les besoins n'auraient pas été pour autant assouvis. Nous avons fait le compte, mais pour assouvir la totalité des besoins dans ce domaine, c'est pratiquement 1 000 000 € par an. C'est inconcevable pour notre budget donc autant aller vers du privé.

Madame JOUSSERAND : Ce n'est pas parce qu'un bâtiment avait eu l'activité d'une crèche, qu'il était forcément voué à être une crèche toute sa vie. Vous avez souligné, il y a fort longtemps, la permanence emploi de la CAPV, ça aurait pu accueillir une permanence emploi, par exemple. Mais l'utilité d'un local ça, c'est de votre responsabilité. Ensuite, pour ce qui est de la mezzanine, vous avez parlé à un moment de mettre les services techniques, c'est pareil, l'utilité, c'est à vous de la trouver. Le problème une fois venue pour le coup, la mairie aura des locaux en moins donc potentiellement des endroits où loger les activités en moins. Déjà que nous n'en avons pas beaucoup, c'est dommage.

Monsieur le Maire : Alors, il y a eu un investissement qui avait été fait initialement pour faire en sorte que ce bâtiment soit une crèche et puisse accueillir des enfants. Il y a des installations particulières. En plus, c'est quelque chose qui, au niveau de la destination de ce bâtiment, est écrit. Donc il faut déjà modifier la destination du bâtiment. Ensuite, il faut effectuer des travaux et si vous le vendez à quelqu'un qui a une autre destination ou si vous en faites une autre destination, de toute façon il y a un coût supplémentaire. Donc je vous l'ai dit, ce n'était pas inscrit dans notre programme. Parallèlement, vous parlez effectivement du pôle-emploi, enfin du pseudo pôle emploi de la CAPV. Je pense que les mairies, les communautés d'agglomération n'ont pas vocation à se substituer à tout ce que l'État délaisse. Et pour autant, il existe quand même des pôles emploi au sein de la région. Des pôles emploi pour lesquels les gens qui cherchent de l'emploi, peuvent se rendre et donc, ils sont beaucoup plus adaptés que des pseudo pôles-emploi. Je pense que là les mairies n'ont pas vocation à se substituer à tout ce que fait l'État, elles le font déjà beaucoup puisque je vous rappelle que nous le faisons en fait en termes de sécurité. Il y a encore quelques décennies, il n'y avait pas de police municipale à Grosley, l'État faisait son boulot, puisqu'il assurait le rôle régulier de la sécurité.

Aujourd'hui nous sommes contraints et forcés de le faire. Ce n'est pas une joie, je vous le dis. Nous sommes contraints et forcés aussi de nous occuper maintenant des papiers d'identité alors qu'autrefois, c'étaient les préfetures ou les commissariats qui s'en occupaient. Donc il y a de plus en plus de choses qui sont à la charge des communes, je pense qu'il n'est pas nécessaire d'en rajouter. Alors bien sûr, il y a des gens qui vont aller à la pêche aux voix en disant, regardez, je vous propose de plus en plus de choses, mais il n'y a pas forcément plus de recettes. Ce n'est pas notre objectif de remplacer l'État à tous les niveaux. Voilà donc en ce qui concerne le pôle emploi, il m'avait semblé qu'effectivement si la CAPV veut le faire dans une commune, elle le fait, mais la commune de Grosley, elle ne remplace pas l'État chaque fois qu'elle peut l'éviter.

Monsieur CITO : C'est toujours facile de critiquer. La crèche, on a fait un cabinet médical. Personnellement, j'ai eu contact avec six médecins dont quatre qui sont venus visiter les locaux pour en faire un cabinet médical mais après se sont désistés pour des raisons fiscales et économiques, c'était plus avantageux pour eux de faire autrement. On a essayé pendant un an de l'utiliser en tant que cabinet médical, on n'a pas réussi. Remettre une autre crèche pour nous c'était trop cher et donc on a trouvé finalement quelqu'un qui souhaiterait en faire une crèche. Donc oui c'est de notre responsabilité. On a fait beaucoup pour essayer de faire face, mais ce serait un peu comme accuser quelqu'un qui a créé une entreprise et l'entreprise ferme pour des raisons X Y Z, « c'est ta faute, tu n'avais pas à ouvrir une entreprise ». Non, on essaye et on fait. Parfois on réussit, parfois on ne réussit pas. Donc la crèche, on a essayé immédiatement de l'utiliser. En ce qui concerne la mezzanine, on a été obligé de l'acheter parce que c'était une demande précise de l'association des médecins d'éviter d'avoir à l'étage des activités qui auraient fait du bruit, qui auraient pu déranger les cabinets médicaux. A un moment donné, on a négocié assez longtemps avec le promoteur et on a acheté brut de coffrage, à un prix avantageux, si on achetait les 2. Ils ont fait des choses dont l'ascenseur et cetera. Mais l'idée générale, c'était éviter que quelqu'un qui aurait pu déranger à l'étage puisse s'installer à l'étage. C'est ce qu'on a fait. Aujourd'hui, l'intention, c'est d'essayer de redonner à cet étage la fonction primordiale, c'est la fonction d'être dans le domaine de la santé. Et hier, j'ai accompagné ma femme là-bas, je regardais le panneau et j'ai senti une certaine fierté parce que depuis une décennie, il y avait quelque chose. Il n'y avait jamais eu auparavant et dommage que certaines personnes qui étaient dans la majorité précédente ne soient pas là aujourd'hui, parce que ça aurait été intéressant de leur dire, vous en avez parlé, nous on l'a fait. C'est vrai que nous avons des responsabilités, qui va dans les deux

sens : ce qu'on fait et ce qu'on ne fait pas. Je voudrais terminer par dire une chose. J'apprécie quand même le fait que vous soyez là. Parce que l'on a vu apparaître sur les réseaux sociaux des polémiques à la con. Il y a des gens qui sont absents aujourd'hui, qui ont justifié leur absence en disant que l'on a fourni des informations réglementaires. Il n'y a rien d'irrégulier, toutes les informations sont réglementaires. S'ils ont choisi de ne pas être là aujourd'hui, c'est soit parce qu'ils démissionnent, soit parce qu'ils ont autre chose à faire, mais qu'ils ne viennent pas raconter aux Groslysiens qu'ils ne sont pas là parce que la mairie n'a pas fourni les informations réglementaires sur les postes des bilans.

Madame JOUSSERAND : Juste, je voudrais revenir sur la vente des biens. Le deuxième problème qui peut se poser, c'est une fois vendu, le bien vous n'avez plus aucune maîtrise sur ce qu'il deviendrait après. Donc vous pouvez avoir une promesse sur la crèche ou sur la mezzanine dédiée à la santé, il n'y a aucune garantie, il n'y a rien du tout. Ensuite pour le côté où vous disiez que la municipalité n'a pas à remplacer l'État, je pense que c'est un raisonnement de base qui est biaisé. La mairie est l'organe au plus proche des gens, qui représente l'État. La mairie, c'est l'État. Donc savoir si les gens peuvent avoir à proximité un accès pour leur faciliter leur recherche d'emploi, oui c'est une question qui se pose. Ce n'est pas être à la place de l'État, c'est être une antenne de l'État et c'est le rôle d'une mairie exactement. La mairie, c'est son rôle de base, c'est d'être au plus près des gens, la représentation de l'État.

Monsieur le Maire : Alors je vais répondre. La mairie ce n'est pas l'État. Si c'était l'État, ça serait un peu différent. Le problème, c'est que nous remplaçons l'État, mais l'État ne fournit pas les moyens. C'est ça le souci, c'est-à-dire que nous faisons aujourd'hui le travail de la police, mais nous n'avons aucun argent qui provient de l'État pour financer la police. Nous avons pratiquement aucun argent, un petit peu, mais pas beaucoup pour financer tout le travail que nous faisons à la place de l'État, et que l'État faisait auparavant. Vous avez quand même remarqué que l'État effectivement est déficitaire, il a 3 000 milliards de dettes et donc là, à chaque fois, il trouve une petite astuce pour faire faire le travail aux autres. Oui, l'État autrefois faisait beaucoup de choses que les communes ne faisaient pas et donc aujourd'hui, oui nous représentons l'État mais sans être l'État et sans avoir l'argent de l'État. C'est ça qui est incroyable. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que cette charge financière, nous sommes obligés de la transférer sur le contribuable local. En plus, ce qu'il y a de bien dans cette affaire, c'est que l'État nous retire une partie de nos subsides, puisqu'effectivement il n'y a plus de taxe d'habitation. Vous voyez, il n'y a plus de taxe d'habitation, on désresponsabilise un certain nombre de personnes qui autrefois payaient des taxes et n'en payent plus aujourd'hui. Donc on créait deux catégories d'administrés. Une catégorie d'administrés qui va payer des impôts, qui va tout payer et de l'autre côté, une autre catégorie, les locataires, qui ne paieront rien. Tout ça fait que globalement, nous avons moins de recettes, mais de plus en plus de charges. C'est pour ça que je vous dis, que nous n'avons pas vocation à remplacer l'État et à leur faciliter la tâche, c'est à eux d'effectuer le travail qu'ils faisaient autrefois.

Monsieur CITO : Je voulais corriger une erreur. La mairie garde la main dans le sens que si l'acquéreur de la crèche, demain, veut en faire un sexshop, il ne peut pas. Parce que Monsieur CLOUET a la possibilité de préempter la destination. Donc c'est-à-dire que l'ancienne crèche reste une crèche, on ne peut pas faire autre chose donc, la mairie garde le contrôle de ce qu'il se passe au niveau des projets. Mais ce n'est pas vrai que l'on largue dans la nature des biens qui peuvent devenir n'importe quoi.

Monsieur JEFFROY : Après cette grande déclaration politique, j'avais une question un peu rass-motta. Qu'avez-vous prévu de faire avec les 50 000 euros concernant l'accessibilité en 2024 ? première petite question. Et la deuxième question, c'est que j'ai vu que les travaux concernant l'isolation thermique de la mairie avaient démarrés. J'ai cru comprendre qu'il y avait des contraintes assez fortes sur ces travaux et du coup, quel est le gain énergétique finalement qui est annoncé pour ces travaux ?

Monsieur le Maire : Le gain énergétique ne sera pas à la hauteur de ce que j'aurais souhaité et de ce que j'aurais fait si j'avais eu les coudées franches. Il faut savoir qu'il y aura quand même de l'isolation, mais ce sera une isolation en faible épaisseur. Elle fera gagner un gain en terme énergétique, mais ça ne sera pas ce que je souhaitais que nous rajoutions 20 ou 30 cm de polystyrène autour de la mairie. Pourquoi ? Parce qu'en France, les Bâtiments de France ont plus de poids que l'ADEME, l'agence qui s'occupe du développement durable. Ce que je trouve foncièrement regrettable, ça veut dire que pour des raisons esthétiques, nous allons empêcher les communes de faire des économies, des efforts pour aller dans le sens du développement durable et de moins générer de gaz à effet de serre. C'est une réalité à laquelle j'ai été confrontée et si vous aviez été élu, vous auriez eu effectivement la même réflexion. On vous aurait dit vous ne faites pas ce que vous voulez, voilà.

Monsieur JEFFROY : Ma question est précise, c'est quoi l'objectif d'économie en pourcentage ?

Monsieur le Maire : En pourcentage ? Si vous voulez sur les façades, sur le pourtour, vous pouvez économiser avec ce type d'isolation environ 30 % de la dépense énergétique, pas plus.

Monsieur JEFFROY : Et sur l'accessibilité ?



Monsieur le Maire : Sur l'accessibilité alors vous avez souligné effectivement que nous avons mis 50 000 €. Nous avons expliqué, à Madame JOUSSERAND qui était présente à la dernière réunion, que derrière, il y avait un travail en amont qui s'effectuait, auquel, bien évidemment, vous participerez, pour la conclusion, puisque nous vous présenterons le résultat de ce travail technique. Une fois qu'il sera réalisé, nous vous proposerons effectivement des aménagements. Il y a déjà un travail d'études Les 50 000 €, c'est pour l'étude de tout ce que nous devons faire, comment le faire et avec quel coût le faire.

Madame JOUSSERAND : Il est considéré que la réunion précédente est une réunion de la commission d'accessibilité ou pas ?

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Madame JOUSSERAND : Est-ce que les membres sont enfin actés ? Monsieur le Maire : Oui, bien sûr, vous y étiez.

Madame JOUSSERAND : C'était provisoire la dernière fois, ce n'était pas une vraie commission.

Monsieur le Maire : Effectivement, nous vous avons dit que nous peignons à trouver des gens dans certaines associations et pourtant nous avons demandé. Est-ce que vous allez nous dire, il ne faut pas avoir de commission tant que nous n'avons pas tous les membres ?

Madame JOUSSERAND : Du coup, on n'a pas commencé à travailler en réalité.

Monsieur le Maire : Nous vous avons exposé déjà quelles étaient les limites de ce travail. C'est qu'il fallait déjà faire cette première étude.

Madame JOUSSERAND : Donc l'étude est faite en interne ou en externe ?

Monsieur le Maire : Non, il y a un cabinet.

Madame JOUSSERAND : Ah d'accord, donc l'étude, il y a un devis, il y a quelque chose qui est lancée, il y a un cabinet qui a été mandaté ?

Monsieur le Maire : Tout à fait, je n'ai pas les noms exacts là, maintenant, tout de suite. Mais si vous passez au service technique, il y a tout ça.

Madame JOUSSERAND : Oui, cela serait bien que la commission soit avertie, que l'on devait recevoir des documents que l'on n'a pas reçu.

Monsieur le Maire : Mais nous ferons une réunion pour vous les montrer. Nous ne vous les donnons pas à l'instant t. Voilà donc au fur et à mesure des choses, nous allons voir, nous allons vous répondre sur la prochaine réunion que nous ferons et dans laquelle nous vous donnerons tout ça. Mais là, à l'instant t, il est difficile de vous répondre.

Monsieur JEFFROY : C'est une explication du vote, ce n'est pas une question. Ce budget est le reflet de votre politique. En matière d'investissement, vous découvrez subitement cette année les vertus du recours à l'emprunt. Nous vous l'avons recommandé dès 2021 mais enfermé dans votre refus d'écouter les opposants forcément incompétents et malveillants, vous n'avez rien fait. Ce retard va être payé cash par les Groslysiens car hausse des taux, on en a parlé, hausse du coût des matières premières et surcoût lié à la segmentation des chantiers. A la clé, la facture risque d'être salée. En matière d'investissement toujours, vous naviguez à vue et poussez année après année à un tas de sable répétant les promesses non tenues : maison des associations, place de la libération, rénovation de l'église et la liste est encore longue. Vos critères de choix restent totalement opaques, aucune explication du report des travaux d'accessibilité qui démarrent péniblement cette année alors que les trottoirs de Grosly sont une épreuve pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes âgées et pour les parents avec enfants. Grosly a besoin d'engager un véritable chantier d'amélioration et de circulation, sécurité. En matière de fonctionnement, les coûts de la sécurité explosent. Installation d'une trentaine de caméras pour un montant annuel de près de 80 000 €. Caméras dont l'utilité n'est pas démontrée, c'est du moins ce que dit la Cour des comptes. Renforcement des effectifs de police, jusqu'à quand ? jusqu'à où ? jusqu'à quel niveau ? La prévision du montant de l'attribution de compensation reversée par la CAPV est prévue à moins 200 000 €, pour l'année 2024, pour rappel, elle était de plus 200 000 €, en 2021. La sécurité de la ville s'est-elle vraiment améliorée ? En l'absence d'une commission municipale permettant d'étudier l'évolution des délits, il est hélas impossible de le savoir. Dans le même temps, vous négligez la solidarité, réduisant l'engagement social de la commune, en baissant la participation de la commune tous azimuts : séjours d'été à la baisse, cars scolaires à la baisse, subventions aux associations à la baisse et durcissement de la politique du CASAS. C'est globalement une baisse de capacité d'aides aux Groslysiens alors que la situation économique conduit à une augmentation du nombre de Groslysiens en difficulté. Enfin, vos choix sont faits sans aucune concertation. Vous n'avez pas réuni la commission des affaires scolaires depuis maintenant près de 2 ans et la commission accessibilité, on vient d'apprendre qu'elle va se réunir plus fréquemment. Voilà, c'est depuis 2020 qu'elle a été créée, mais ne s'était jamais réunie. Naturellement, nous ne partageons pas vos choix politiques et donc nous voterons contre votre budget 2024.



*Demier commentaire pour Monsieur CITO, je suis très heureux que tu sois content que l'on soit présents, y compris pour apporter de la controverse et du débat, y compris pour présenter des amendements. Effectivement, nous avons été élus par les Groslysaisiens, nous avons une responsabilité à exercer notre mandat et nous ne nous déroberons pas jusqu'à la fin.*

*Monsieur le Maire : Je vais quand même rétablir certaines vérités et contester certaines imprécisions. Premièrement, c'est qu'il n'y a pas d'augmentation d'effectif de la police municipale pour 2024, ce n'est pas prévu donc nous sommes à effectif constant, ça c'est la première chose.*

*Deuxièmement, vous avez dit qu'il y avait 30 nouvelles caméras qui étaient déployées, c'est faux, c'est 13 nouvelles caméras. Ce n'est pas tout à fait pareil, c'est presque le tiers.*

*Troisièmement, vous avez parlé des cars scolaires, vous avez dit « baisse des subventions des cars scolaires », ce n'est pas nous qui avons baissé, c'est le département. Je vous rappelle, je ne cesse de le dire et visiblement vous faites semblant de ne pas comprendre alors que vous le savez très bien, je le sais. Les cars scolaires pour tout ce qui concerne les collèges, ce n'est pas les municipalités qui les gère, ce sont les départements. De même que les lycées sont gérés par les régions et les universités par l'État, même si nous nous sommes enfin l'État. Donc non, je n'accepte pas qu'on dise ce genre de choses qui ne sont pas la vérité. Nous allons procéder au vote.*

#### **FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LE SEJOUR « EAUX VIVES » POUR LES JEUNES DE 11 A 17 ANS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les propositions de Contrat Séjour jeunes ville de Grosly présentée par L'association dénommée « La Main Solidaire » sise 2 rue Jules Massenet à VERSAILLES (78 000) concernant l'organisation du séjour : du dimanche 21 juillet au jeudi 25 juillet 2024 à Bourg Saint Maurice pour 24 jeunes de 11 à 17 ans,

VU la Commission des Finances en date du 25 mars 2024,

CONSIDERANT qu'il est important pendant les vacances de permettre aux jeunes Groslysaisiens de pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, DECIDE

Pour : 16

M. Patrick CANCOUET - M. Marc Monsieur CLOUET (pouvoir Mme Amalia CAPITAIN) - Mme Jennifer NUNES pour le pouvoir de Mme Fatma YORAT - Mme Annie MUGNIER (pouvoir M. Sylvain HARLE) - M. Denis GIRARD (pouvoir M. Michaël CAVALIERI) - M. Ferdinando CITO (pouvoir M. Ludovic LEFFET) - M. Denis JOLY (pouvoir Mme Cindy BARQUILLA) - M. Lucien KLIPFEL (pouvoir Mme Ghislaine CHAUVEAU) - M. Jean SZEWCZYK.

Contre : 5

Monsieur JEFFROY - M. Paul MOUSSARD - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Philippe GEFFROTIN.

**Article 1 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat Séjour jeunes ville de Grosly avec l'Association «LA MAIN SOLIDAIRE », sise 2 rue Jules Massenet à VERSAILLES (78 000) concernant

«Eaux vives» dimanche 21 juillet au jeudi 25 juillet 2024 à Bourg Saint Maurice pour 24 jeunes de 11 à 17 ans, deux animateurs et une directrice et ce, pour un montant total de 17 550 € TTC (transport A/R, hébergement, repas et activités comprises) soit un montant total de 17 550€ TTC.

**Article 2 :** PRECISE qu'un acompte de 6 142,50 € TTC pourra être versé au prestataire en 2024. La ville ne sera redevable du solde, qu'après la fin du séjour.

**Article 3 :** FIXE la participation des familles pour le séjour comme suit :

<b>SEJOUR « AVENTURE » POUR LES JEUNES DE 11 A 17 ANS</b>	
Tarif forfaitaire séjour 1 <sup>er</sup> enfant <b>255,27 €</b>	30 % du coût pour les familles 70 % à la charge de la Commune
Dégressivité fratrie 2 <sup>ème</sup> enfant <b>216,98 €</b>	15 % du coût à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant
Dégressivité fratrie 3 <sup>ème</sup> enfant <b>204,22 €</b>	20 % du coût à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant
Tarif hors commune / Pas de dégressivité fratrie <b>488,01€</b>	55 % du coût pour les familles 45 % à la charge de la Commune

*de JE*

**Article 4 :** DONNE la possibilité aux familles de régler en 2 fois, par chèque, décomposé comme suit :

**Tarif de base 1<sup>er</sup> enfant**

Jeune : 1<sup>er</sup> versement de 127,64 € - mois de mai 2024

2<sup>ème</sup> versement de 127,63 € - mois de juin 2024 Soit  
un total de 255,27 €

**Dégressivité 2<sup>ème</sup> enfant**

Jeune : 1<sup>er</sup> versement de 108,49 € - mois de mai 2024

2<sup>ème</sup> versement de 108,49 € - mois de juin 2024  
Soit un total de 216,98 €

**Dégressivité 3<sup>ème</sup> enfant**

Jeune : 1<sup>er</sup> versement de 102,11 € - mois de mai 2024

2<sup>ème</sup> versement de 102,11 € - mois de juin 2024 Soit  
un total de 204,22 €

**Tarif hors commune / Pas de dégressivité fratrie**

Jeune : 1<sup>er</sup> versement de 234,00 € - mois de mai 2024

2<sup>ème</sup> versement de 234,01 € - mois de juin 2024 Soit  
un total de 468,01 €

**Article 5 :** RAPPELLE que, pour bénéficier de ce séjour, les familles doivent être à jour de leurs paiements auprès du Guichet Unique concernant l'ensemble des services et prestations de la commune ou avoir accepté la mise en place d'un plan de remboursement.

**Article 6 :** CHARGE Monsieur le Maire de tous les actes découlant de la présente délibération

*Monsieur JEFFROY : Le coût du séjour, en 2023, était de 17 550 €, séjour prouvant accueillir 24 jeunes 5 jours, le coût, en 2024, est de 17 550 €, accueille 24 jeunes 5 jours. La part des familles l'année dernière, c'était 246,28 € par jeune et cette année, c'est 255,27 €, qu'est ce qui justifie cette augmentation imputée à la charge des familles, alors que le coût du séjour n'a pas bougé d'un pouce ?*

*Monsieur le Maire : Alors ce sont des calculs qui sont faits par le service animation que nous retransmettons en l'état, nous n'avons rien changé.*

*Monsieur JEFFROY : Si.*

*Monsieur le Maire : Sans doute, un coût des ressources humaines, le coût des animateurs à prendre en compte.*

*Monsieur JEFFROY : Il aurait été judicieux d'avoir une explication. On a un coût de séjour à 17 550 € et une contribution à 246,28 € cette année, alors que pour un même coût du séjour l'année dernière, on a une participation de 255 €. Il aurait été judicieux d'indiquer une explication de texte. Quant à faire payer par les bénéficiaires, la main d'œuvre, le temps, la masse salariale, c'est fort discutabile puisque en fait, les salaires de l'ensemble du personnel sont déjà pris en charge par les contributions, les impôts, et cetera. C'est une forme de double peine entre guillemets. Nous, on vous demande de revenir au montant de l'an dernier, c'est à dire le montant de la dépense étant de 17 550 €, c'est la même facture en fait.*

*Monsieur le Maire : Vous voulez faire un amendement Monsieur JEFFROY ?*

*Monsieur JEFFROY : Si vous acceptiez, il n'y a même pas besoin d'amendement. Vous acceptez de maintenir le taux de l'an dernier, 246,28 €, après, tous les calculs se font les dégressivités et cetera en fonction de ce nouveau chiffre, en partant de la base du tarif de l'an dernier, vu que le séjour est le même.*

*Madame JOUSSERAND : Juste pour appuyer la demande, on a pu constater aussi que cette année, il n'y avait pas non plus de séjour, pour les maternelles et les élémentaires, donc la mairie aussi fait une économie en ce sens. Les années précédentes la mairie proposait des séjours pour les plus petits, les maternelles et les élémentaires.*

*Monsieur le Maire : Tout à fait, il y a une étude qui a été faite par l'accueil de loisirs qui a abouti à ce résultat-là. Des sondages ont été faits auprès des parents.*

*Madame JOUSSERAND : Donc ça veut dire que pour les séjours précédents, les effectifs d'enfants n'étaient pas remplis ? Je ne crois pas.*

*de JE*

Monsieur le Maire : Le sondage a été fait par le service animation et a abouti à ce résultat-là. Madame JOUSSERAND : À la rigueur, que le souhait des parents soit respecté très bien. Mais ça fait quand même une économie certains pour la Mairie.

Monsieur le Maire : Oui, nous avons besoin de beaucoup d'économies, vous savez ?

Madame JOUSSERAND : Il ne faut pas exagérer, sur 24 personnes, les économies de 10 €...

Monsieur le Maire : Oui, en l'occurrence, c'est comme ça. Vous voulez faire petit amendement.

Monsieur JEFFROY : Enfin franchement, sur cette histoire, prenez la main.

Monsieur le Maire : Non, je considère ce que nous présentons, c'est réfléchi.

Monsieur JEFFROY : Non, on ne va pas faire d'amendement. De toute façon, vous êtes 16, on est 5, autant gagner du temps, donc on va voter contre.

Monsieur le Maire : Je vous remercie.

Monsieur JEFFROY : Comme ça, chacun prend ses responsabilités.

Monsieur CITO : Il y a eu un problème assez important l'année dernière. En profitant de la mutation d'un certain nombre d'élus de la majorité dans l'opposition, l'ensemble a réussi à imposer de nouveaux quotients familiaux dans les tarifs des séjours. Cela a provoqué une baisse très forte de la fréquentation parce que par exemples des familles moyennes ont vu leur coût doubler. C'est ce qui s'est passé l'année dernière ? Après, vous pouvez hocher la tête, mais pour donner un exemple concret, pour Monsieur HARLE le coût a doublé. Ceci a provoqué une lassitude de la part de nombreux adhérents et de nombreux participants. Alors l'accueil de loisirs à interroger les parents, les familles, ils ont décidé de réaugmenter les places pour les séjours qui sont plus demandés et réduire l'offre qui est la moins demandée. En effet, 2023 avait été biaisé par cette modification du quotient familial qui avait augmenté le coût d'une façon très importante pour la catégorie la plus nombreuse des parents participants et ceci a provoqué une baisse très forte de la fréquentation.

Monsieur le Maire : Oui, tout à fait et d'ailleurs c'était à une époque où effectivement vous aviez eu la majorité par rapport à vos propositions. Cela a abouti à ce résultat. Nous allons passer au vote.

#### **CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS D'ADJOINTS TECHNIQUES A TEMPS COMPLET POUR ASSURER LES FONCTIONS D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la Fonction Publique, et notamment son article L.332-14,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction Publique ouverts aux agents contractuels,

VU le tableau des effectifs,

VU le budget,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 25 mars 2024,

**CONSIDERANT** qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

**CONSIDERANT** qu'il convient de créer deux emplois permanents à temps complet en vue de la stagialisation sans concours au grade d'adjoint technique territorial de deux agents exerçant les fonctions d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles,

**CONSIDERANT** que l'objectif à terme est de les faire basculer ces agents sur le grade d'ATSEM lorsqu'ils auront réussi leur concours d'ATSEM,

**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour prendre en compte les mouvements de personnel intervenus depuis le 23 novembre 2023,

**Le Maire propose à l'assemblée** : de créer deux postes permanents à temps complet pour assurer les fonctions d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024. Ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

**Fillère Technique**

> deux postes permanents à temps complet au grade d'adjoints techniques, pour des fonctions d'exécution et les missions suivantes :

- Accueil des enfants et des parents avec l'enseignant ; - Participation aux projets éducatifs ;
- Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie ;
- Accompagnement des activités sous la responsabilité de l'enseignant ;
- Surveillance de la sécurité et de l'hygiène des enfants ;
- Encadrement des enfants au cours du repas ;
- Participation à l'apprentissage de la correction à table, assistance des enfants ;
- Mise en place d'activités adaptées au temps du midi ;
- Prise en charge des enfants avant et après le repas, ainsi que, avant et après l'école avec la présence de l'enseignant ;
- Change et habillage de l'enfant ;
- Aide à l'accompagnement des enfants à la sieste ;
- Participation aux temps périscolaires, ainsi que, aux sorties extrascolaires sur le temps scolaire, et, aux activités extrascolaires sur la base du volontariat.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ces postes pourront être occupés par des agents contractuels de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L.332-14 du code général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pas pu aboutir.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, DECIDE

**Article 1** : D'ADOPTER les propositions de Monsieur le Maire, ci-dessus exposées.

**Article 2** : DE MODIFIER en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité, joint à la présente délibération.

**Article 3** : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront inscrits au budget.

#### **QUESTIONS DIVERSES GROSLAY TERRE D'AVENIR**

##### **Question 1 : L'éclairage public**

L'extinction nocturne entre 0h30 et 5h00 est expérimentée par 7 communes de la CAPV depuis décembre 2022 (Attainville, Bouffémont, Domont, Ezanville, Moisselles, Piscop, Saint-Brice). Cette extinction a conduit à une baisse moyenne des consommations d'électricité sur la période décembre 2022-mars 2023 de 20 à 30 % selon les communes. Elle a également permis de contenir l'augmentation des coûts d'électricité entre 0 et 5% au lieu des 25% d'augmentation observées dans les autres communes. Lors d'un bilan intermédiaire présenté en commission CAPV en juin 2023, les maires des communes concernées ont fait état d'une absence d'augmentation du risque routier et de la délinquance. Envisagez-vous d'intégrer cette expérimentation qui permettrait de faire des économies tout en réduisant l'impact carbone de la commune ?

**Monsieur le Maire** : Vous avez dû aller sur le site de la CAPV qui a publié que 6 villes de l'agglomération expérimentent l'extinction de leur éclairage nocturne afin de réduire leur consommation énergétique. Les communes d'Attainville, Bouffémont, Domont, Ezanville, Moisselles et Piscop expérimentent, cet hiver, l'extinction nocturne de leur éclairage public, géré par l'agglomération Plaine Vallée et non pas, par des prestataires, contrairement à nous. Alors pourquoi ?

Parce qu'en fait, ils appartiennent à ce qu'on appelle l'ancienne CCOPF et donc l'ancien CCOPF a été repris par Plaine Vallée. Alors que ceux qui étaient de la CAVAM étaient tous indépendants les uns des autres. Nous par exemple, c'est Enedis.

Plus d'éclairage public entre minuit et demi et 5h du matin, l'expérimentation est déjà en cours pour les communes d'Attainville, Moisselles, Piscop et Ezanville qui ont sauté le pas début décembre 2022, rejointes récemment par les communes de Bouffémont et de Domont.

Cette extinction de l'éclairage nocturne concerne l'ensemble du périmètre communal, à quelques exceptions : les communes ayant choisi de maintenir l'éclairage sur certaines voies sensibles, pour des impératifs de sécurité des personnes et du trafic. Par exemple, quand vous prenez la voie qui est perpendiculaire de la RN1, pour rejoindre Moisselles à Bouffémont, il y a toujours de l'éclairage. Cette

démarche devrait générer une baisse de consommation électrique d'environ 30 % et ainsi compenser en partie la hausse des coûts de l'électricité. Outre la baisse des consommations énergétiques, l'extinction de l'éclairage permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution lumineuse.

En qualité de gestionnaire de l'éclairage public de ces communes, Plaine Vallée accompagne la mise en œuvre de cette expérimentation. Elle agit dans le cadre du contrat de Partenariat Public Privé initié en 2011 au sein de ces 7 communes, portant sur la rénovation, l'entretien et la maintenance de l'éclairage public. Conformément aux arrêtés municipaux, cette expérimentation prendra fin entre le 30 mars et le 30 avril 2023. Un bilan de l'opération sera établi pour permettre aux municipalités de prendre la décision d'arrêter, d'adapter ou de pérenniser l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Alors c'est ce que je vous dis c'est la version officielle de la CAPV.

Monsieur JEFFROY : Vous pouvez donner la date,

Monsieur le Maire : C'était entre le 30 mars et le 30 avril 2023.

**Concernant Domont** : nous sommes allés voir quel est le résultat de cette expérimentation.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, plusieurs quartiers de Domont verront leur éclairage public coupé entre 0h30 et 5h, une expérimentation, lancée jusqu'au 15 mars, qui vise à mesurer les économies d'énergie réalisées et l'impact pour la population. Cela a été publié le 14 décembre 2022.

À l'heure de l'explosion du coût des énergies et d'une prise de conscience croissante de l'impact environnemental des activités humaines, pas de place pour l'inaction, dans le sillon de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV), Domont s'apprête à tester une coupure partielle de l'éclairage public municipal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'intercommunalité a, en effet, proposé à ses villes membres de lancer une expérimentation permettant d'aller vers davantage de sobriété énergétique en coupant les lampadaires sur une plage horaire donnée de la nuit, dans des zones peu fréquentées des habitants. Certaines rues de Domont ne seront ainsi pas éclairées entre 0h30 et 5h jusqu'au 15 mars. Les panneaux numériques de la ville seront également éteints aux mêmes horaires. Un nouveau pas vers une lumière plus verte, puisque Domont est, rappelons-le, équipée de lampadaires à LED, bien plus sobres que les anciennes ampoules et bien plus résistants dans le temps. Les grands axes seront éclairés. Pas question, cependant, de plonger l'intégralité du territoire dans le noir. « Nous avons veillé à exclure de cette expérimentation l'ensemble des grands axes de circulation de la commune afin de garantir une sécurité optimale des usagers », insiste le maire Frédéric BOURDIN. Cette mesure temporaire permettra d'évaluer l'impact environnemental et financier engendré, en perturbant le moins possible le confort des Domontois, qui pour l'écrasante majorité ne devrait même pas se rendre compte de l'absence de lumière. En mars, la municipalité décidera de pérenniser ou non ces coupures.

Nous avons appelé le maire de Domont et nous lui avons demandé quel était le bilan qu'il en tirait et si la mesure était reconduite.

Tout d'abord, il nous a rappelé que lors des émeutes, le Préfet a demandé à remettre l'éclairage. Ensuite selon lui c'est l'agglomération qui récupérerait tout l'argent puisque l'éclairage sur l'ancienne CCOFP est gérée par l'agglomération et non par la ville de Domont.

Enfin, Domont a enregistré une augmentation des délits la nuit sur les zones non éclairées. Donc c'est une expérience qui ne sera pas renouvelée sur Domont.

**Concernant Ezanville** : L'éclairage nocturne sera exceptionnellement maintenu du 14 décembre 2023 jusqu'au début du mois de février 2024. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022, l'éclairage public est totalement interrompu de 00h30 à 5h00 du matin, sur toute la commune d'Ezanville. Cette mesure d'extinction de l'éclairage public était initiée à titre expérimental jusqu'au 30 avril 2023. Suite à un bilan positif, elle a été reconduite de manière permanente. L'objectif est d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité, tout en protégeant la biodiversité. Ezanville n'a pas noté d'augmentation de sa délinquance.

**Concernant Piscop** : L'expérimentation perdue et il n'y a eu aucune augmentation de la délinquance qui est très faible d'une manière générale et aucune opposition a été faite au sein de la ville.

**Concernant Bouffémont** : L'expérimentation perdue mais le maire a quelques remontées de riverains qui trouvent cela inconfortable. Il y a aussi quelques interrogations puisqu'il y aurait selon les bouffémontois un sentiment d'insécurité et une très légère augmentation des délits, donc la mairie s'interroge sur la pertinence ou non de reconduire l'expérimentation.

**Concernant Moisselles et Attainville** : il n'y aurait pas plus d'actes de délinquances hormis les tags mais par contre, il est noté une très nette diminution de la visibilité avec les caméras implantées ce qui constitue un souci pour la sécurité.

**Concernant Saint-Erice-Sous-Forêt**, je n'ai pas eu d'élément.

**Concernant les villes de l'ex CAVAM** dont nous faisons partie qui sont au Sud de l'agglomération et plus urbanisée, à ma connaissance aucune expérimentation de ce type n'a été réalisée.

Quelle est maintenant la position de Groslay ?

Nous avons très tôt envisagé d'éteindre l'éclairage public aux mêmes horaires, mais très vite l'idée avait fait l'objet d'une levée de boucliers, pour des raisons de sécurité. Sentiment d'insécurité justifié ou non, mauvais éclairage de nos caméras qui les rend non opérationnelles, ces éléments nous ont conduit à renoncer. Puis, nous avons envisagé de couper une lampe sur deux mais comme ce processus de programmation ne peut être réalisé que par notre prestataire, il s'est avéré extrêmement coûteux. Nous avons dû y renoncer. Nous nous concentrons actuellement sur la modernisation du parc en favorisant le passage aux LED. J'ai aussi réalisé un petit sondage auprès des Groslaysiens qui est sans appel : cette mesure est extrêmement impopulaire. On ne le fera pas et c'est bien dommage car j'y comptais.

**Question 2 : Aménagement de l'espace Butte Pinson — Champ à loup**

Le domaine régional de la Butte Pinson d'une superficie totale de 122 hectares est situé sur les communes de Groslay, Montmagny, Pierrefitte et Villeteuse. Un projet de réhabilitation des espaces situés autour de la redoute de la Butte Pinson et au Champ à loup a été engagé. Ce projet comprend un programme de construction de 93 logements destinés au logement de familles issues de la communauté des gens du voyage, mené par la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée en partenariat avec l'OPAC de l'Oise. Avec l'inauguration du site du Champ à loup le 12 octobre 2023, ce programme est bientôt achevé. Le chantier de la réhabilitation des terrains est en cours de lancement et il nous paraît nécessaire que celui-ci soit présenté au conseil municipal de Groslay. Nous vous demandons donc d'inviter un représentant de Ile-de-France nature à venir présenter le projet de réhabilitation des espaces situés autour de la redoute de la Butte Pinson et au Champ à loup lors d'un prochain conseil municipal. Cette question qui a été posée par écrit le 2 novembre 2023 est à ce jour toujours sans réponse.

Monsieur le Maire : Il y a plusieurs volets dans votre question, il y a le parc régional dit de la butte Pinson qui s'étendra jusqu'à Groslay, bien que la butte Pinson n'ait rien à voir avec Groslay géographiquement et comme vous l'avez dit le logement des gens du voyage qui squattaient des terrains du fait d'une gestion catastrophique du propriétaire d'une grande partie de ces terrains, à savoir la région. Initiée depuis 2005 par l'ancienne équipe municipale et Plaine Vallée, le relogement des gens du voyage de la butte Pinson et du Champ à Loup n'a pas été réparti sur l'ensemble de l'Agglomération mais uniquement sur les communes de Groslay et Montmagny et ce, en dépit de la loi Besson de 1990.

Ce que dit loi Besson. Votée en 1990, la loi sur le droit au logement - dite loi Besson 1 oblige les villes de plus de 5 000 habitants à prévoir des conditions de passage et de séjour des gens du voyage sur leur territoire, par la réservation de terrains aménagés à cet effet, au prorata du nombre d'habitants. Le plus gros projet jamais développé en France, c'est celui de la CAPV. En 2005, plutôt que de répartir les logements adaptés aux gens du voyage sur l'ensemble de nos 13 communes, la CAVAM (devenue Plaine Vallée) et l'ensemble des maires décident, en catimini, d'un grand projet à l'échelle de l'agglomération qui se réalisera uniquement sur les communes de Groslay et Montmagny, sans prendre en compte l'avis des Groslaysiens et avec la complicité des deux maires concernés qui n'habitaient pas leur propre commune. Aujourd'hui, les autres communes, délestées des obligations qu'elles ont transféré aux villes de Groslay et Montmagny, ne subissent pas les conséquences financières et sociales à long terme qui leur incombent. Un calendrier qui s'étend jusqu'en 2025, les relogements sont programmés en plusieurs phases. Ils accueilleront à terme, un peu plus de 400 personnes, pour un projet de 18 M€. Les vingt premières familles ont ainsi emménagé en novembre 2022, dans le lotissement dit des Rouillons. En outre, les loyers de ces familles sont très largement payés par l'aide au logement et non par les bénéficiaires. L'ensemble des lots devraient être livrés d'ici début 2025 : Les Rouillons à Groslay (7 500 m<sup>2</sup> - 20 logements) livré en novembre 2022, Le Champ à Loup à Groslay (15 321 m<sup>2</sup> - 38 logements), 1<sup>ère</sup> tranche livrée en 2023 et la seconde en 2025, Le Pintar à Montmagny (20 800 m<sup>2</sup> - 35 logements) 1<sup>ère</sup> tranche livrée en 2023 et la seconde fin 2024.

Je veux juste rajouter un élément qui n'est pas dans le rapport. Depuis, nous avons constaté des infractions au code urbanisme et nous avons adressé un procès-verbal d'infraction à l'OPAC de l'OISE. Nous lui avons appliqués une astreinte administrative de 500 € par jour, pour non-respect du code de l'urbanisme à savoir que des installations illicites ont été construites depuis.

Concernant la partie parc régional, il faudrait déjà que la région procède à l'expulsion des gens qui squattent encore les terrains en question et à leur nettoyage pour pouvoir démarrer ce qui n'est pas le cas. Non, il n'est pas prévu d'inviter la région pour parler de ce projet au conseil municipal ne vous en déplaise et si tel est le cas, dans le futur, nous vous le ferons savoir par le biais de la convocation. D'ailleurs nous n'avons pas été sollicités par la région dans ce sens. Ils ne nous ont rien demandé. Nous souhaitons qu'il effectue d'abord un travail préliminaire d'expulsion et de nettoyage, ensuite qu'il demande à venir exposer leur projet et à ce moment-là, on leur dira oui. Ce n'est pas à nous qui irons les voir pour leur demander quelque chose qui n'est pas encore dans les clous, puisqu'ils n'ont pas demandé d'expulsion et qu'ils n'ont pas procédé au nettoyage. Ils n'ont même pas acheté la totalité des terrains puisque nous-mêmes nous avons pour plus 100 000 € de terrains, qui font partie des bijoux de famille.

Monsieur JEFFROY : Juste pour préciser la demande, c'était juste que Nature Ile de France vienne présenter le planning, et cetera, les opérations. Nous on ne considère pas ça comme le fait de s'abaisser. On a besoin d'infos. Où en sont-ils ? C'est quoi les échéances ? Est-ce que c'est dans un an ? Dans 5 ans ? C'est juste une demande d'information.

Monsieur le MAIRE : Nous aussi, nous avons besoin d'informations. Nous avons besoin de savoir quand est-ce ils vont expulser les gens, ils ne nous réponds pas.

Monsieur JEFFROY : Invitons-les et puis on leur posera la question.

Monsieur le Maire : Ils ne sont pas capables de nous répondre par téléphone. Ils ne répondent pas non plus sur le nettoyage. Si j'étais méchant, je leur mettrais une astreinte administrative de 500 €. C'est ce par jour que j'ai fait au département, sur la partie des casses. J'ai obtenu raison et cela a fait bouger le département qui est venu. Maintenant, ils ont convenu avec leur locataire de nettoyer les parcelles et d'éliminer au moins ce qui n'était pas dans les clous et qu'ils ne bénéficient pas d'une non-exécution, puisque au bout de 6 ans malheureusement on ne peut plus rien faire.

#### Question 3 : Logements

Plusieurs décisions du maire présentées au conseil concernent l'attribution de logements à des employés de la commune. Nous souhaitons connaître le nombre total de logement dont la ville est propriétaire, le nombre d'employés qui bénéficient d'un logement communal et le mode de calcul des loyers.

Monsieur le Maire : Alors, il y a 17 logements qui appartiennent à la mairie. Actuellement, il y en a 16 qui sont occupés. Le prix des loyers ce n'est pas compliqué, ils ne sont pas tous pareils mais ils sont pratiquement près à 2 ou 3 centimes près de 6 € du m<sup>2</sup>. Il y en a certains sur lesquels on ne peut pas trop bouger parce que dans la convention, il y en a un qui est indiqué « toute la durée de ses fonctions », il est à 5 € du m<sup>2</sup>. Il y en a un 2<sup>ème</sup> à 5,92 € du m<sup>2</sup> au lieu de 6 € et il y a marqué « toute la durée de ses fonctions ».

#### Question 4 : Santé

Lors de vos vœux 2024 ainsi que sur votre page Fb, vous faites le bilan de votre politique en matière de santé en vous attribuant la paternité de plusieurs projets : la Maison médicale des Ouches, le Centre médical Santé Carnot, l'installation d'une gynécologue. Selon les informations dont nous disposons, ces projets relèvent d'initiatives privées. Pouvez-vous nous confirmer que la ville a participé à leur financement ou à leur conception ?

Monsieur le Maire : Comme toujours, une question qui démontre, s'il était encore besoin de le démontrer, votre objectif de créer la polémique ou encore de faire croire aux gens des choses qui ne sont pas vraies à moins que ce ne soit une incapacité à comprendre ce qui est écrit, ce que je doute fortement. Je vais vous lire un extrait du discours pour que vous puissiez bien comprendre ce qui est dit : « Passons maintenant au volet des grands travaux et commençons par la maison médicale attendue depuis presque deux décennies.

Réalisée par l'équipe municipale en coopération avec l'agence régionale de santé et l'association des médecins, la maison pluridisciplinaire de santé a ouvert ses portes à la fin de l'été dernier. Elle est composée d'un secrétariat d'accueil, de 6 cabinets médicaux et d'une salle de réunion, soit une surface utile d'environ 240m<sup>2</sup>. Chaque cabinet est conçu avec une sortie directe sur l'extérieur permettant ainsi de limiter les croisements des patients.

Les subventions de l'Agence Régionale de Santé et des autres acteurs publics atteignent 50 % des coûts de l'opération, le reste étant à la charge des Groslysaisiens.

Il faut rajouter aussi un projet médical privé, appelé Espace Carnot, qui a vu le jour grâce au portage par la mairie et oui sans le portage de la mairie, c'est l'ensemble de tous les gens qui se sont insérées, c'est-à-dire une personne qui vend des voitures, une autre qui fait des formations, une autre qui fait de la plomberie, qui n'aurait pas vu le jour sans ce portage. Ce n'est pas nous qui en sommes à l'origine, mais on a fait le portage. Grâce au portage de la mairie de toute la zone d'activités que nous avons vendu durant ce mandat au promoteur. C'est différent, attention ! voyez la nuance ! Ainsi, depuis septembre 2023 sont à disposition des groslysaisiens :

La Maison de Santé Henri Goldstein : 4 médecins généralistes, une sage-femme, une psychologue.

Cela c'est la ville.

La Maison de Santé Carnot : (qui est privé) 3 médecins généralistes, un médecin ophtalmologue, un orthoptiste, un dentiste, des kinésithérapeutes, une balnéothérapie. J'aurais pu rajouter, si j'avais fait le discours aujourd'hui, 5 dentistes.

Un médecin gynécologue qui a bénéficié de ce déménagement a pu s'installer rue du Dr Goldstein.

La Maison Médicale, au 5 Rue Ouches : Un médecin urgentiste SOS médecins, un cabinet d'infirmières libérales (je ne sais pas combien ils sont), des kinésithérapeutes.

Par ailleurs, toujours à Grosly un pôle médical verra le jour en 2026, sur les Monts du val d'Oise, nous y travaillons, j'ai une réunion vendredi. Parmi les projets à l'intérieur de ce pôle, il y aura un centre de radiologie et une parapharmacie, il y aura aussi un centre de bien-être. »



Il s'agit dans ce discours d'un rappel de l'offre de soins en cours sur la ville et il bien souligné ce que nous avons porté de ce qui ne dépend pas de notre travail. Vous noterez cependant que l'implantation de l'espace Carnot n'a été rendu possible que grâce à la vente par la mairie durant ce mandat de la zone à la société PROMOVAL qui l'a ensuite revendu aménager à la mairie mais aussi à l'Espace Carnot. De même sans ce travail, il n'y aurait pas eu l'implantation de la gynécologue dans les anciens locaux des médecins rue du Dr Goldstein par le jeu des déménagements effectués. Ce qui compte c'est que nous avons une offre de soins plus étendue, fruit du travail direct et indirect de l'action municipale et non vos polémiques.

#### QUESTION DE MONSIEUR MOINIER

En fin d'année pour le motif d'une aide restreinte des subventions du département sur les rotations de bus pour le Collège Copernic, a entraîné subitement l'annulation de deux rotations et contraignant nos collégiens à rentrer chez eux l'hiver en pleine nuit et souvent sous la pluie.

Provoquant un sentiment d'insécurité réel puisqu'une agression inacceptable d'une collégienne de 11 ans a eu lieu au niveau de la gare SNCF le 30 Janvier à 15 h45. Comptez-vous apporter votre aide à ce service afin de rétablir rapidement l'ensemble des rotations promises par vos services à la dernière rentrée scolaire, afin d'assurer un transport de nos collégiens dans de bonnes conditions ?

Monsieur le Maire : Je vais d'emblée, je m'adresse à l'auteur, Monsieur MOINIER, rectifier certaines de vos affirmations qui, en dépit des multiples communications, restent erronées et qui traduisent votre totale méconnaissance du dossier comme d'ailleurs, c'est souvent le cas avec vous.

Alors je rappelle, juste en préambule, que les mairies gèrent les écoles communales, les départements gèrent les collèges, les régions gèrent les lycées et l'État gère les universités et les grandes écoles. Et parfois certaines villes gèrent aussi des écoles d'ingénieurs. Je rappelle aussi que Grosly est une ville qui n'a pas de collège. Mais qui pour autant est à moins de 3 km du collège le plus proche ce qui nous met dans une situation encore plus pénalisante. Et je remarque aussi que tous nos voisins, donc en commençant par Saint-Brice, Sarcelles, Montmagny, Deuil-la-Barre, ensuite Montmorency, tous sans exception, ont des collèges, sauf Grosly.

Évidemment, nous sommes pénalisés et ce qui serait normal, c'est que le Département assume pleinement son rôle et ne demande pas à la commune d'assumer son rôle. Ce que nous faisons déjà en prenant en compte le travail administratif, pour les cartes alors que ce n'est pas notre travail à la base. Nous avons la gentillesse, via le guichet unique où des gens viennent râler en plus, de mettre du personnel pour faire tout le travail du Département. Alors bien sûr, il donne une subvention, mais finalement maintenant, il retire progressivement la totalité. Nous nous trouvons dans une situation pénible. Je vais revenir sur chaque point, mais je tiens à vous avertir, ma réponse sera aussi détaillée que la controverse le nécessite...

Tout d'abord, je tiens à souligner que les rotations du soir n'ont pas été supprimées, contrairement à ce que vous avancez. Le service ne manquant pas de bon sens, n'a jamais supprimé les rotations du soir. En revanche, une rotation a effectivement été supprimée en fin de journée, celle de 15h45. Mais une fois encore, le service a effectué son travail en veillant au préalable à ce que le collège accueille les élèves durant 1h, puisque le bus suivant passe à 16h45.

La seconde rotation à laquelle vous faites allusion est celle de 9h20, mais il y a des rotations à 7h20 et 8h20.

En ce qui concerne les mercredis, les ajustements ont été faits en fonction des semaines A et B des emplois du temps des collégiens comme l'ont demandé les parents d'élèves.

Certes, les réductions des subventions départementales et l'augmentation des tarifs du prestataire ont impacté notre capacité à maintenir toutes les rotations de bus en l'état.

En 2022/2023, le reste à charge pour la Ville s'élevait à 13 435 €, soit 67,51 € par élève, avec une moyenne de 10,6 rotations par jour.

En 2023/2024, ce reste à charge a augmenté à 19 212,71 €, soit 113,02 € par élève, avec une moyenne de 8 rotations par jour.

Sans une réaction immédiate, le reste à charge aurait été bien plus élevé, atteignant 53 385,86 €, soit 314,03 € par élève, avec une moyenne de 10,6 rotations par jour. Il est important de rappeler que la gestion des transports scolaires ne relève pas de la compétence directe de la Ville. De plus, le Département, n'est pas dans l'obligation de soutenir la Ville.

Grosly, d'après le règlement régional des transports, ne devrait bénéficier d'aucun transport scolaire, ni d'aucune subvention, car les élèves se situent à moins de 3 km du collège.

La prise en charge pour l'année scolaire 2023-2024 découle de négociations entre la Ville et le Département. Grosly est la seule commune du département à bénéficier de cette subvention dans ces conditions, ce qui témoigne de notre engagement à défendre les intérêts de nos concitoyens auprès du département.

La démarche du département vise simplement à aligner Grosly sur les autres villes d'Ile-de-France. Néanmoins, comme cela a déjà été évoqué, le service travaille déjà sur un dossier visant à faire



réévaluer la dangerosité du parcours par Île-de-France Mobilités, et donc à se saisir du rôle de la région. Donc-là on est en pour-parler avec la région.

Je vous lis la déclaration de la mère :

« Pour faire suite à notre entretien de ce matin pour vous indiquer l'agression physique sur ma fille C., sur le retour du chemin allant du collège Copernic à Montmagny pour arriver à Groslay le 30/01/2024 aux environs de 15h45 (agression qui s'est passé à la gare de Groslay) puisqu'il n'y avait plus de bus scolaire étant donné que les bus ont été supprimés pour cause de budget. (Coucher du soleil 17h44 ce jour-là), 2h après, donc ce n'était pas la nuit.

Ma fille qui marchait seule avait un groupe de jeune derrière elle (groupe d'écolier venant aussi du collège COPERNIC). Arrivée à la gare de Groslay, ma fille s'est faite insultée par un garçon - un certain F. qui est également scolarisé au collège COPERNIC et qui est dans la classe de 6ème E. Celui-ci l'a insultée à plusieurs reprises ainsi que moi-même, ma fille lui a alors mis un coup de cartable, (donc c'est la fille qui a commencé par l'agresser, car elle n'a pas supporté plus que de raison toutes les insultes que celui-ci proférait à son encontre et les menaces). C'est alors que ce jeune garçon F. a mis un énorme coup de poing dans la mâchoire de ma fille et la plaquée au mur. Cette version des faits m'a été relaté par d'autres enfants qui étaient présents lors de cette altercation. A savoir, Melle J. qui est dans la classe de ma fille C. en classe de 6ème A et qui m'a indiqué hier au téléphone les mêmes faits que ce que m'a raconté ma fille C. Après avoir également parlé avec une autre amie de ma fille M. qui fait partie de la classe de 6ème E, j'apprends que ce jeune garçon n'est pas à son coup d'essai et violente journalièrement des enfants mais pas que car il insulte et insulte régulièrement les professeurs du collège COPERNIC. Si ma fille était montée dans un bus scolaire, tout ceci ne se serait jamais passé. Nos enfants sont livrés à eux-mêmes sur le chemin allant du collège vers Groslay et ce n'est pas d'aujourd'hui que j'entends des problèmes sur ce trajet pour rentrer à Groslay lorsqu'ils sont à pied. Nous avons payé une carte de transport scolaire pour rien car ma fille C. est obligée de rentrer à pied et se fait agresser sur le chemin du retour du fait que la Mairie n'a pas mis à la disposition des cars pour que nos enfants rentrent en sécurité à Groslay.

Je vous écris mon mécontentement. J'ai également signalé ce fait à la PM de Groslay pour leur relater cet incident ce jour à 12h26. J'ai également contacté la CPE du collège que j'ai eu en ligne qu'à 12h05. Et apparemment cela ne serait pas leur problème, je suis choquée ! J'attends un retour sur ces incidents à répétition. Je vais porter plainte !! et s'il arrive quoi que ce soit à ma fille je tiendrais les services de Groslay en cause car vous n'avez pas fait le nécessaire afin que nos enfants rentrent en sécurité à Groslay. Alors que j'entends sans cesse des problèmes sur le chemin du retour de l'école. Quand allez-vous agir ? Ou attendez-vous qu'il y soit un drame. »

Monsieur le Maire : Je vous réponds que ce sont seulement des bagarres entre enfants et on ne peut pas envoyer la police surveiller le passage incessant des enfants. De plus on est en négociation avec le Département et la Région pour rétablir un transport pour lequel la mairie n'a pas de responsabilité.

**M. CANCOÛET lève la séance à 12h39.**

N° de délibération	Objet des délibérations	Décision
24/04/13	Attribution des subventions communales annuelles aux associations	Approuvé
24/04/14	Budget Primitif 2024 – Commune	Approuvé
24/04/15	Fixation de la participation des familles pour le Séjour « Eaux vives » pour les jeunes de 11 à 17 ans,	Approuvé
24/04/16	Création de deux emplois permanents d'adjoints techniques à temps complet pour assurer les fonctions d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Approuvé

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2024  
Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024

M/Mme	PRENOM	NOM	FONCTION	SIGNATURE
M.	Patrick	CANCOÛET	Maire	
M.	Marc	CLOUET	Maire-Adjoint	
Mme	Ghislaine	CHAUVEAU	Maire-Adjoint	Absente Pouvoir M. KLIPFEL
Mme	Jennifer	NUNES	Maire-Adjoint	
M.	Ferdinando	CITO	Maire-Adjoint	
Mme	Laura	COUDRIER	Maire-Adjoint	Absente
M.	Denis	GIRARD	Maire-Adjoint	
Mme	Amalia	CAPITAINE	Maire-Adjoint	Absente Pouvoir M. CLOUET
M.	Ludovic	LEFFET	C. Municipal	Absent Pouvoir M. CITO
M.	Sylvain	HARLE	C. Municipal	Absent Pouvoir Mme MUGNIER
M.	Michaël	CAVALIERI	C. Municipal	Absent Pouvoir M. GIRARD
Mme	Cindy	BARQUILLA	C. Municipale	Absente Pouvoir M. JOLY
Mme	Annie	MUGNIER	C. Municipale	
M.	Denis	JOLY	C. Municipal	
M.	Fabien	MOINIER	C. Municipal	Absent
M.	Phillippe	GEFFROTIN	C. Municipal	
M.	Phillippe	HERCYK	C. Municipal	Absent
Mme	Carmela	DEGLIAME	C. Municipale	Absente
M.	Paul	MOUSSARD	C. Municipal	
M.	François	JEFFROY	C. Municipal	
Mme	Bouchra	DERKAOUI	C. Municipale	
Mme	Cella	JOUSSERAND	C. Municipale	
M.	Lucien	CORINTHE	C. Municipal	Absent
M.	Guy	BOISSEAU	C. Municipal	Absent
Mme	Deborah	RUYAULT	C. Municipale	Absente
M.	Gillaume	DUBOS	C. Municipal	Absent
Mme	Fatma	YORAT	C. Municipale	Absente Pouvoir Mme NUNES
M.	Lucien	KLIPFEL	C. Municipal	
M.	Jean	SZEWCZYK	C. Municipal	